

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :  
le 11/12/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 24/12/2018

**Délibération n° D-2018-495**

**Chantiers d'insertion 2019 - Approbation des conventions de  
chantier avec la Mission pour l'Insertion et pour l'Emploi**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Monique JOHNSON.

**Secrétaire de séance :** Yvonne VACKER

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE,  
Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN,  
Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG

**Excusés :**

Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Isabelle GODEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction Patrimoine et Moyens**

**Chantiers d'insertion 2019 - Approbation des conventions de chantier avec la Mission pour l'Insertion et pour l'Emploi**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis plusieurs années, la Ville de Niort a développé son partenariat avec différents interlocuteurs dans les actions d'insertion.

Aussi, de nombreux chantiers d'insertion ont été confiés à l'association « Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi » (MIPE) pour réaliser différents travaux de rénovation ou de réaménagement du patrimoine communal.

Il convient aujourd'hui de définir les premiers chantiers qui seront confiés à la MIPE, au titre de l'année 2019.

Pour chaque chantier, une convention spécifique précise la nature, le coût des travaux, ainsi que toutes les dispositions propres à celui-ci.

Pour l'ensemble des opérations la participation de la Ville est estimée à :

- 75 404,97 € pour la main-d'œuvre ;
- 12 629,22 € pour la fourniture des matériaux nécessaires à la bonne exécution des chantiers.

La dépense sera mandatée conformément au budget que le Conseil municipal s'est engagé à inscrire sur l'exercice correspondant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et la MIPE pour les chantiers d'insertion ;
- approuver le versement à l'Association MIPE d'un montant de 75 404,97 € correspondant à la main-d'œuvre ;
- approuver la fourniture de matériaux à la MIPE pour la bonne exécution des chantiers pour le montant estimé à 12 629,22 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer lesdites conventions.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY





CONVENTION 2019  
ENTRE  
LA VILLE DE NIORT  
ET



LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI

**Chantier d'insertion**  
**Groupe scolaire – Buisson Élémentaire**  
**Salles 27-28-31-32 : dépose lambris et doublage**  
**79 000 NIORT**

**ENTRE** les soussignés :

**La Ville de Niort**, représentée par Monsieur BALOGÉ Jérôme, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2018, ci-après désignée la **VILLE DE NIORT**,  
*D'une part,*

**ET**

**La Mission pour l'insertion et pour l'emploi**, domiciliée 28, rue Pied de Fond, ZI Saint Liguairé - 79000 NIORT, et représentée par Madame SEYS Mariannick, Présidente, dûment mandatée à cet effet, ci-après désignée « **La MIPE** »,  
*D'autre part,*

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1 – Localisation**

L'action projetée se situe à *Niort au groupe scolaire Buisson Élémentaire – rue Ferdinand Buisson.*

**Article 2 – Nature des travaux**

Les travaux de dépose de lambris et doublage dans les salles 27-28-31-32 se détaillent de la manière suivante :

Salle 27

SUPPRESSION DU LAMBRIS EXISTANT EN FACADE ET SUR UN COTE EN RETOUR ET REMPLACEMENT PAR UNE CONTRE-CLOISON STIL

- 1,00 For : Dépose du lambris existant et mise en décharge
- 16,06 M2 : Mise en oeuvre d'une contre-cloison demi stil hydro compris tablettes bois aux fenêtres compris bandes et joints (fourniture client)

NOTA: La contre-cloison sera de hauteur 1,18m sur la façade et le mur en retour

- 13,61 Ml : Pose de plinthes ht 100mm

Toile de verre sur placos neufs:

- 17,42 M2 : Toile de verre plus 2 couches de finitions sur placo neuf et plinthes:
- 6,80 M2 : Sur radiateurs et tuyauteries côté façade: Application de deux couches
- 1,00 For : Installation, Protection et Nettoyage de fin de chantier

### Salle 28

#### SUPPRESSION DU CONTREPLAQUE EXISTANT EN FACADE ET SUR UN COTE EN RETOUR ET REMPLACEMENT PAR UNE CONTRE-CLOISON STIL

- 1,00 For : Dépose du contreplaqué existant et mise en décharge
- 17,91 M2 : Mise en oeuvre d'une contre-cloison demi stil hydro compris tablettes bois aux fenêtres compris bandes et joints (fourniture client)

NOTA: La contre-cloison sera de hauteur 1,38m de chaque côté et le mur en retour, et de 1,22m sur la longueur sous fenêtres

- 13,42 Ml : Pose de plinthes ht 100mm

Toile de verre sur placos neufs:

- 17,91 M2 : Toile de verre plus 2 couches de finitions sur contre-cloisons et plinthes
- 7,00 M2 : Sur radiateurs et tuyauteries côté façade: Application de deux couches
- 1,00 For : Installation, Protection et Nettoyage de fin de chantier

### Salle 31

#### SUPPRESSION DU LAMBRIS EXISTANT EN FACADE ET REMPLACEMENT PAR UNE CONTRE-CLOISON STIL

- 1,00 Forfait : Dépose du lambris bois existant et mise en décharge
- 12,29 M2 : Mise en oeuvre d'une contre-cloison demi stil hydro compris tablettes bois aux fenêtres compris bandes et joints (fourniture client)

NOTA: La contre-cloison sera de hauteur 2,40m de chaque côté et de 1,22m sur la longueur sous fenêtres

NOTA 2: Pas de plinthes prévues la contre-cloison s'arrêtera juste au-dessus des tuyaux de chauffage dito le lambris existant

Toile de verre sur placos neufs uniquement:

- 12,29 M2 : Toile de verre plus 2 couches de finitions
- 6,00 M2 : Sur radiateurs et tuyauteries côté façade: Application de deux couches UNILOX
- 1,00 Forfait : Installation, Protection et Nettoyage de fin de chantier

### Salle 32

#### SUPPRESSION DU LAMBRIS EXISTANT EN FACADE ET REMPLACEMENT PAR UNE CONTRE-CLOISON STIL

- 1,00 For : Dépose du lambris bois existant et mise en décharge
- 12,41 M2 : Mise en oeuvre d'une contre-cloison demi stil hydro compris tablettes bois aux fenêtres compris bandes et joints (fourniture client)

NOTA: La contre-cloison sera de hauteur 2,40m de chaque côté et de 1,22m sur la longueur sous fenêtres

NOTA 2: Pas de plinthes prévues la contre-cloison passera derrière les tuyaux de chauffage dito le lambris existant

Toile de verre sur placos neufs uniquement:

- 12,41 M2 : Mise en oeuvre de Toile de verre + 2 couches de peinture
- 6,00 M2 : Sur radiateurs et tuyauteries côté façade: Application de deux couches
- 1,00 For : Installation, Protection et Nettoyage de fin de chantier

### **Article 3 – Durée**

La convention sera exécutoire à compter de sa notification.

Le chantier est prévu pour une durée maximum de **20 jours** (hors éventuelles intempéries), dès accord de la Ville de Niort pour le démarrage des travaux. Celui-ci se formalisera par l'envoi d'un ordre de service par la Ville de Niort, qui sera signé par chacune des parties.

A noter, le chantier se déroulera en concertation avec les services de la Ville de Niort. Les jours de travaux sur le chantier ne sont pas systématiquement consécutifs.

#### **Article 4 - Public concerné**

Les salariés intervenant sur les chantiers d'insertion sont tous titulaires d'un CDDI à la MIPE.

Les **2 salariés de la MIPE** travaillent, de manière générale, selon le planning ci-dessous aux horaires suivants :

8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00

Sur ce chantier, **2 salariés** interviendront à raison de 8,00 heures par jour.

Les vendredis et jours de repos sont réservés à l'accompagnement social, professionnel et formatif en dehors du site de l'activité, et aux réunions de préparation et d'organisation de chantiers ou de bilan de salariés.

Les équipes sont composées de personnes salariées de la MIPE en contrat de travail à durée déterminée d'insertion (CDDI) et d'un encadrant par équipe. Monsieur Régis MAINOT assurera l'encadrement des équipes sur le chantier.

Les référents de la MIPE sont : Monsieur Thierry PICAUD, Directeur, Monsieur Régis MAINOT, Directeur Technique à la MIPE ainsi que de Madame CARPENTIER Marion et Monsieur RUDEL Frédéric en la qualité d'accompagnateurs socio professionnels.

#### **Article 5 - Matériels et locaux de chantier**

Pour la bonne exécution du chantier, les matériels suivants seront mis à disposition de la MIPE par la Ville de Niort :

- Apport de petits matériels et fournitures (fournis par la Ville de Niort) ;
- Location de matériel ;
- Fourniture de matériaux ;
- Raccordement en eau et en électricité ;
- Fourniture de panneaux et barrières annonçant les travaux.

Une salle sera mise à disposition comme local d'accueil, vestiaire et salle de restauration.

#### **Article 6 - Plan de financement**

Le plan de financement correspondant à ce chantier est joint en annexe. L'équilibre, pour ce chantier, est assuré par une participation prévisionnelle de **6 877,87 Euros**.

Un premier acompte correspondant à une avance de 50 % de la participation globale de la Ville de Niort sera versé sur production d'une attestation signée de la MIPE, au commencement des travaux.

Le solde de 50 % sera versé à la fin du chantier, sur présentation de l'attestation de fin de chantier signée des deux parties.

#### **Article 7 – Garantie**

La MIPE se dégage de toute responsabilité concernant des vices de forme et les éventuels défauts d'exécution, les chantiers d'insertion n'ayant pas de garantie décennale.

## **Article 8 - Résiliation anticipée**

La présente convention est conclue pour la durée des travaux.

Chacune des parties pourra en demander la dénonciation à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'autre partie et moyennant un préavis de trois mois.

De plus, la Ville de Niort se réserve le droit de résilier à tout moment la présente convention en cas de non-respect de l'un des articles de la convention.

**Fait à Niort, le**

**Pour la M.I.P.E.  
Le directeur,**

**Pour la Ville de Niort,  
L'Adjoint Délégué**

**Thierry PICAUD**

**Michel PAILLEY**

**Chantier d'insertion**  
**Groupe scolaire – Buisson Élémentaire**  
**Salles 27-28-31-32 : dépose lambris et doublage**  
**79 000 NIORT**

Opérations	Financeurs
<b>Matériaux</b> : Fournis par la Ville de NIORT, en fonction de l'avancée des travaux sur présentation de devis et estimés à un coût d'environ <b>1 655,28 €uros T.T.C.</b>	<b>Ville de NIORT</b>
<b>Matériel</b> : Les locations ou achats de petits matériels restent à la charge de la Ville de NIORT, si l'organisation du chantier en fait apparaître la nécessité.  Afin que chaque personne puisse s'impliquer personnellement, le donneur d'ordre devra faciliter l'accès aux lieux d'exécution.  De même, la mise en œuvre du chantier nécessite la mise à disposition de toilettes et d'un local pouvant servir de vestiaire et d'une salle pour le déjeuner.	<b>Ville de NIORT</b>
<b>Salariés de la MIPE</b>	
<b>Encadrants</b> : pris en charge par les financeurs de la MIPE	FSE - ETAT - Ville de NIORT – Conseil Départemental des Deux Sèvres
<b>Accompagnateurs socioprofessionnels</b> : pris en charge par les financeurs de la MIPE	FSE - ETAT - Ville de NIORT – Conseil Départemental des Deux Sèvres
<b>Coût de la main d'œuvre</b>	
<b>Main d'œuvre</b> : 2 salariés en contrat aidé CDDI et 20 jours de travail prévus : Soit <b>6 597,87 €</b>	<b>Ville de NIORT</b>
<b>Prime de panier</b> : 2 salariés x 20 jours x 4 € = <b>160,00 €</b> <b>Déplacement</b> : 20 jours x 6 € = <b>120,00 €</b>	<b>Ville de NIORT</b>
<b>Soit un total 6 877,87 €</b>	



VM NIORT BOIS

36 RUE BLAISE PASCAL  
ZI ST LIGUAIRE  
79000 NIORT  
TEL:0549172222 FAX:0549172229

DEVIS No 2111749158

CE DOCUMENT N'AUTORISE PAS L'ENLEVEMENT DE MATERIAUX

VILLE DE NIORT SCE TECHNIQUE

SERVICES TECHNIQUE

79022 NIORT CEDEX

S.A.S au Capital de 5.973.300 Euros  
337 587 422 R.C.S. La Roche sur Yon  
APE 4673 A -Code TVA: FR 22 337 587 422  
Siege Social : VM DISTRIBUTION  
Rte de la Roche - 85260 L'Herbergement

Tel :0549325985 Port :

Fax : 0549787247

Ref : MIPE 342 FB SALLE 27

2310

Date	N° Compte	Page
23/08/18	PA277146	1(1)

Suivi par : STEPHANIE BAYON - 366  
ATC : 366F - DEV

Code Article	Désignation	Qté.	Long. Poids Capacité	Largeur	Epaisseur	Surface Volume	Unl. Vte	Prix Unitaire HT (en EUR)	TVA	Prix Total HT (en EUR)
ADRESSE DE LIVRAISON:										
MIPE ASSOCIATION 28 RUE PIED DE FOND NIORT										
-----										
QUANTITES A TITRE INDICATIF IL VOUS APPARTIENT DE VERIFIER CELLE-CI AVANT TOUTE COMMANDE										
CP00243	PLAQUE KS BA13 250X120 KNA	7	2,5	1,2		21 M2		2,29	20	48,09
CP01723	MONTANT 48/35 2,50ML PSP	20				50 ML		0,91	20	45,50
CP01720	RAIL 48 3ML PSP	5				15 ML		0,76	20	11,40
CP02072	FOURRURE F45 3,00ML PSP	5				5 UNI		2,16	20	10,80
BP28728	TABLETTE SNB 4CHF 2500X300X20	3				3 PCE		14,48	20	43,44
	ECOMOB ECO-MOBILIER									1,14
CP02759	VIS PLAQUE 25X3,5 1000/B ISOT	1				1 BTE		7,59	20	7,59
CP04000	BANDE JOINT PAPIER 150ML ISOT	1				1 RLX		2,88	20	2,88
CP01016	ISOCOL M (MAP) SAC 25KG SEM	2				2 SAC		7,10	20	14,20
CP01013	CE 78 RAPIDE 2H SAC 25KG SEM	1				1 SAC		13,10	20	13,10
BP28458	PLINTH.BOR.DRO.13X95X 3,60 SIL	5				18 ML		1,17	20	21,06

Montant total ECO-MOBILIER = 1.14 € HT

Les plaques de plâtres ne sont ni reprises, ni échangées

Cette offre (Hors produits métallurgiques) est valable 30 jours à compter de la date d'émission et révisable en fonction des conditions économiques du marché. Sauf spécification contraire, les prix proposés sont DEPART hors transport. Pour toute commande d'éléments sur mesure un acompte d'au moins 30% est perçu à la signature. Conditions générales de vente figurant au verso, lues et approuvées.

Qualité de service



### PROTOCOLE DE SÉCURITÉ CHARGEMENT/DÉCHARGEMENT

art. R237-1 et suivant du code du travail

Merci:

- de porter des chaussures de sécurité et des gants de protection.
- de respecter les limitations de vitesse (10 km/h maxi).
- de ne pas utiliser le matériel de VM.
- d'arrêter vos moteurs en stationnement.
- de vous laisser servir par un magasinier.
- d'être attentif aux risques de surcharge et à l'arrimage qui sont sous votre responsabilité de professionnel.

	EUR
TOTAL HT	219,20
TOTAL TVA	43,84
TOTAL TTC	263,04 €

Bon pour commande des articles ci-dessus désignés.

Date :

Signatures :

# DEVIS N°W201805001090

## NUANCES UNIKALO NIORT

SAS au Capital de 1 376 000 EURO - SIRET 43976532200037 - APE 4673B

UNIKALO CHARENTE

19, Rue des Charmes

79000 - BESSINES

Téléphone : 05 49 75 34 00 - FAX : 05 49 75 34 01

Identification TVA : FR45439765322

Date : 01/08/2018

TIERS : 5N000188

N° Siret : 217901917

N° T.V.A. :

### Adresse de Facturation

MAIRIE DE NIORT

PLACE MARTIN BASTARD

B.P. 516

79022 NIORT CEDEX

Tél. : 05.49.78.79.80

Fax : FEUIL 05.49.78.72.4

PAGE : 1

Votre contact : JOEL, B (503)

ARTICLE	UNITE	DESIGNATION	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T.
		FERDINAND BUISSON SALLE 27 MARCHÉ REVETEMENT			
EUR0035	1,00	TISS N BAT STANDARD MAILLE 120G 50ML	50,00	0,69	34,50
5602	1,00	ACTIPRO COLLE SOL ACRYL NUANCES 20KG	20,00	3,598	71,96

H.T.	€	T.V.A.	€
106,46		(20%)	21,29
106,46			21,29

T.T.C.	127,75 €
	€
ACOMPTE	€
NET A PAYER	127,75 €

N° FACTURE	N° CLIENT
------------	-----------

# DEVIS N°W201805001091

## NUANCES UNIKALO NIORT

SAS au Capital de 1 376 000 EURO - SIRET 43976532200037 - APE 4673B

UNIKALO CHARENTE

19, Rue des Charmes

79000 - BESSINES

Téléphone : 05 49 75 34 00 - FAX : 05 49 75 34 01

Identification TVA : FR45439765322

### Adresse de Facturation

MAIRIE DE NIORT

PLACE MARTIN BASTARD

B.P. 516

79022 NIORT CEDEX

Date : 01/08/2018

TIERS : 5N000188

N° Siret : 217901917

N° T.V.A. :

Tél. : 05.49.78.79.80

Fax : FEUIL 05.49.78.72.4

PAGE : 1

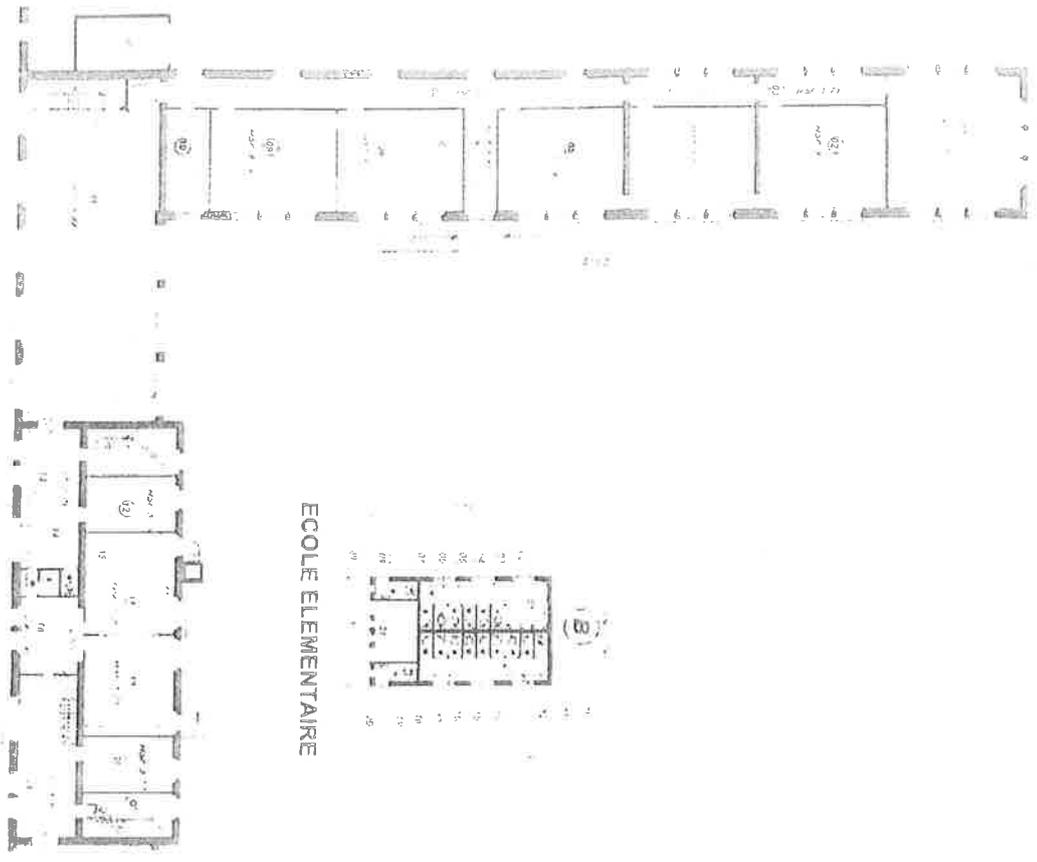
Votre contact : JOEL, B (503)

ARTICLE	UNITE	DESIGNATION	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T.
		FERDINAND BUISSON SALLE 27 MARCHÉ PEINTURE			
10127C	2,00	AQUARYL SATIN + 3L SERIE C	6,00	9,54	57,24
2146CW	3,00	UNILOX FER 0L75 SERIE C	3,00	11,41	34,23
2258I	1,00	AQUAPRIM ISOLANT 3L BLANC	3,00	11,59	34,77
PRE0016	10,00	ABRASIF FE. 230X280 G100 PG550 SUPER FINISHING MARRON 873	10,00	0,150	1,50

H.T.	€	T.V.A.	€
127,74		(20%)	25,55
127,74			25,55

T.T.C.	153,29	€
		€
ACOMPTE		€
NET A PAYER	153,29	€

N° FACTURE | N° CLIENT



ECOLE ELEMENTAIRE



ECOLE MATERNELLE

RUE DE CHAMPOMMIER

RUE FERDINAND BUISSON ( Niveau Rez de Chaussée )

Codification locaux BUI / X / A, B / 0 / 01, 02, 03

05

BUISSON Ferdinand ELEMENTAIRE et MATERNELLE : Rez de Chaussée

JGSC07

DEVIS No 2111749049



VM NIORT BOIS

36 RUE BLAISE PASCAL  
ZI ST LIGUAIRE  
79000 NIORT  
TEL:0549172222 FAX:0549172229

CE DOCUMENT N'AUTORISE PAS L'ENLEVEMENT DE MATERIAUX

VILLE DE NIORT SCE TECHNIQUE

SERVICES TECHNIQUE

79022 NIORT CEDEX

S.A.S au Capital de 5.973.300 Euros  
337 587 422 R.C.S. La Roche sur Yon  
APE 4673 A -Code TVA: FR 22 337 587 422  
Siege Social : VM DISTRIBUTION  
Rte de la Roche - 85260 L'Herbergement

Tel : 0549325985 Port :

Fax : 0549787247

Ref : MIPE 340 FB SALLE 31

2310

Date	N° Compte	Page
23/08/18	PA277146	1(1)

Suivi par : STEPHANIE BAYON - 366  
ATC : 366F - DEV

Code Article	Désignation	Qté.	Long. Poids Capacité	Largeur	Epaisseur	Surface Volume	Unl. Vte	Prix Unitaire HT (en EUR)	TVA	Prix Total HT (en EUR)
--------------	-------------	------	----------------------	---------	-----------	----------------	----------	---------------------------	-----	------------------------

ADRESSE DE LIVRAISON:

MIPE ASSOCIATION 28 RUE PIED DE FOND NIORT

QUANTITES A TITRE INDICATIF IL VOUS APPARTIENT DE VERIFIER

CELLE-CI AVANT TOUTE COMMANDE

CP00243	PLAQUE KS BA13 250X120 KNA	4	2,5	1,2		12 M2		2,29	20	27,48
CP01723	MONTANT 48/35 2,50ML PSP	15				37.5 ML		0,91	20	34,13
CP01720	RAIL 48 3ML PSP	2				6 ML		0,76	20	4,56
CP02072	FOURRURE F45 3,00ML PSP	3				3 UNI		2,16	20	6,48
BP28728	TABLETTE SNB 4CHF 2500X300X20	2				2 PCE		14,48	20	28,96
	ECOMOB ECO-MOBILIER									0,76
CP02759	VIS PLAQUE 25X3,5 1000/B ISOT	1				1 BTE		7,59	20	7,59
CP04000	BANDE JOINT PAPIER 150ML ISOT	1				1 RLX		2,88	20	2,88
CP01016	ISOCOL M (MAP) SAC 25KG SEM	2				2 SAC		7,10	20	14,20
CP01013	CE 78 RAPIDE 2H SAC 25KG SEM	1				1 SAC		13,10	20	13,10

Montant total ECO-MOBILIER = 0.76 € HT

Les plaques de plâtres ne sont ni reprises, ni échangées

Cette offre (Hors produits métallurgiques) est valable 30 jours à compter de la date d'émission et révisable en fonction des conditions économiques du marché. Sauf spécification contraire, les prix proposés sont DEPART hors transport. Pour toute commande d'éléments sur mesure un acompte d'au moins 30% est perçu à la signature. Conditions générales de vente figurant au verso, lues et approuvées.

Qualité de service



### PROTOCOLE DE SÉCURITÉ CHARGEMENT/DÉCHARGEMENT

art. R237-1 et suivant du code du travail

Merci:

- de porter des chaussures de sécurité et des gants de protection.
- de respecter les limitations de vitesse (10 km/h maxi).
- de ne pas utiliser le matériel de VM.
- d'arrêter vos moteurs en stationnement.
- de vous laisser servir par un magasinier.
- d'être attentif aux risques de surcharge et à l'arrimage qui sont sous votre responsabilité de professionnel.

	EUR
TOTAL HT	140,14
TOTAL TVA	28,03
TOTAL TTC	168,17 €

Bon pour commande des articles ci-dessus désignés.

Date :

Signatures :

# DEVIS N°W201805001086

## NUANCES UNIKALO NIORT

SAS au Capital de 1 376 000 EURO - SIRET 43976532200037 - APE 4673B

UNIKALO CHARENTE

19, Rue des Charmes

79000 - BESSINES

Téléphone : 05 49 75 34 00 - FAX : 05 49 75 34 01

Identification TVA : FR45439765322

Date : 01/08/2018

TIERS : 5N000188

N° Siret : 217901917

N° T.V.A. :

### Adresse de Facturation

MAIRIE DE NIORT

PLACE MARTIN BASTARD

B.P. 516

79022 NIORT CEDEX

Tél. : 05.49.78.79.80

Fax : FEUIL 05.49.78.72.4

PAGE : 1

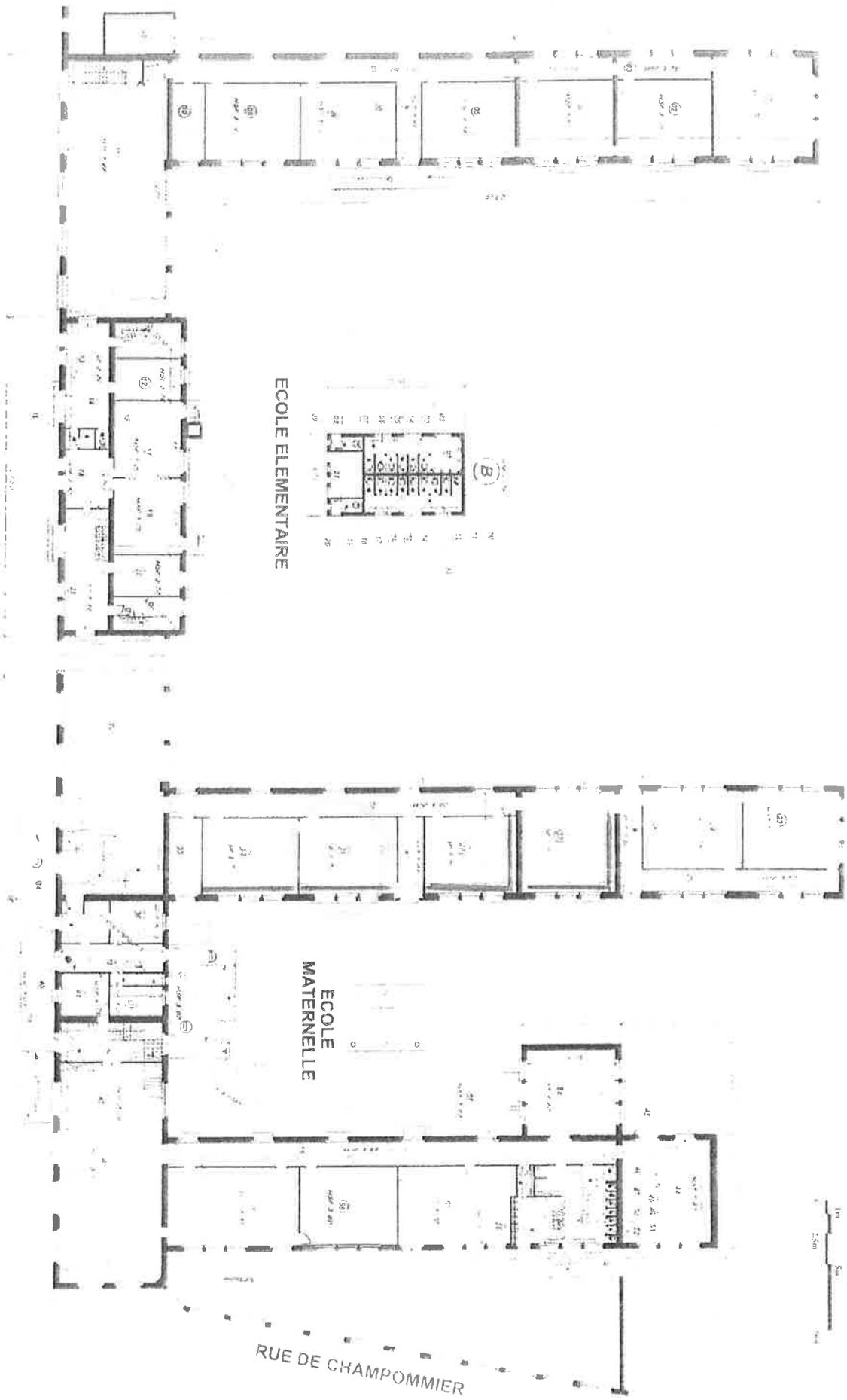
Votre contact : JOEL, B (503)

ARTICLE	UNITE	DESIGNATION	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T.
		FERDINAND BUISSON SALLE 31 MARCHÉ REVETEMENT			
EUR0035	1,00	TISS N BAT STANDARD MAILLE 120G 50ML	50,00	0,69	34,50
BOST105	1,00	ACTIPRO COLLE TDV NUANCES 20KG	20,00	0,630	12,60

H.T.	€	T.V.A.	€
	47,10	(20%)	9,42
	<b>47,10</b>		<b>9,42</b>

T.T.C.	56,52 €
	€
ACOMPTE	€
<b>NET A PAYER</b>	<b>56,52 €</b>

N° FACTURE | N° CLIENT



RUE FERDINAND BUISSON ( Niveau Rez de Chaussée ) A

RUE DE CHAMPOMMIER



Codification locaux BUI / X / A, B / 0 / 01, 02, 03 ...

05

BUISSON Ferdinand ELEMENTAIRE et MATERNELLE : Rez de Chaussée

JGSC07



VM NIORT BOIS

36 RUE BLAISE PASCAL  
ZI ST LIGUAIRE  
79000 NIORT  
TEL:0549172222 FAX:0549172229

DEVIS No 2111747927

CE DOCUMENT N'AUTORISE PAS L'ENLEVEMENT DE MATERIAUX

VILLE DE NIORT SCE TECHNIQUE

SERVICES TECHNIQUE

79022 NIORT CEDEX

S.A.S au Capital de 5.973.300 Euros  
337 587 422 R.C.S. La Roche sur Yon  
APE 4673 A -Code TVA: FR 22 337 587 422  
Siege Social : VM DISTRIBUTION  
Rte de la Roche - 85260 L'Herbergement

Tel : 0549325985 Port :

Fax : 0549787247

Ref : MIPE 399 FB SALLE 32

2310

Date	N° Compte	Page
22/08/18	PA277146	1(1)

Suivi par : STEPHANIE BAYON - 366  
ATC : 366F - DEV

Code Article	Désignation	Qté.	Long. Poids Capacité	Largeur	Epaisseur	Surface Volume	Unl. Vte	Prix Unitaire HT (en EUR)	TVA	Prix Total HT (en EUR)
--------------	-------------	------	----------------------	---------	-----------	----------------	----------	---------------------------	-----	------------------------

ADRESSE DE LIVRAISON:

MIPE ASSOCIATION 28 RUE PIED DE FOND NIORT

QUANTITES A TITRE INDICATIF IL VOUS APPARTIENT DE VERIFIER  
CELLE-CI AVANT TOUTE COMMANDE

CP00243	PLAQUE KS BA13 250X120 KNA	4	2,5	1,2		12 M2		2,29	20	27,48
CP01723	MONTANT 48/35 2,50ML PSP	15				37.5 ML		0,91	20	34,13
CP01720	RAIL 48 3ML PSP	2				6 ML		0,76	20	4,56
CP02072	FOURRURE F45 3,00ML PSP	3				3 UNI		2,16	20	6,48
BP28728	TABLETTE SNB 4CHF 2500X300X20	2				2 PCE		14,48	20	28,96
	ECOMOB ECO-MOBILIER									0,76
CP02759	VIS PLAQUE 25X3,5 1000/B ISOT	1				1 BTE		7,59	20	7,59
CP04000	BANDE JOINT PAPIER 150ML ISOT	1				1 RLX		2,88	20	2,88
CP01016	ISOCOL M (MAP) SAC 25KG SEM	2				2 SAC		7,10	20	14,20
CP01013	CE 78 RAPIDE 2H SAC 25KG SEM	1				1 SAC		13,10	20	13,10

Montant total ECO-MOBILIER = 0.76 € HT

Les plaques de plâtres ne sont ni reprises, ni échangées

Cette offre (Hors produits métallurgiques) est valable 30 jours à compter de la date d'émission et révisable en fonction des conditions économiques du marché. Sauf spécification contraire, les prix proposés sont DEPART hors transport. Pour toute commande d'éléments sur mesure un acompte d'au moins 30% est perçu à la signature. Conditions générales de vente figurant au verso, lues et approuvées.

**PROTOCOLE DE SÉCURITÉ CHARGEMENT/DÉCHARGEMENT**  
art. R237-1 et suivant du code du travail

Qualité de service



Merci:

- de porter des chaussures de sécurité et des gants de protection.
- de respecter les limitations de vitesse (10 km/h maxi).
- de ne pas utiliser le matériel de VM.
- d'arrêter vos moteurs en stationnement.
- de vous laisser servir par un magasinier.
- d'être attentif aux risques de surcharge et à l'arrimage qui sont sous votre responsabilité de professionnel.

	EUR
TOTAL HT	140,14
TOTAL TVA	28,03
TOTAL TTC	168,17 €

Bon pour commande des articles ci-dessus désignés.

Date :

Signatures :

# DEVIS N°W201805001084

## NUANCES UNIKALO NIORT

SAS au Capital de 1 376 000 EURO - SIRET 43976532200037 - APE 4673B

UNIKALO CHARENTE

19, Rue des Charmes

79000 - BESSINES

Téléphone : 05 49 75 34 00 - FAX : 05 49 75 34 01

Identification TVA : FR45439765322

### Adresse de Facturation

MAIRIE DE NIORT

PLACE MARTIN BASTARD

B.P. 516

79022 NIORT CEDEX

Tél. : 05.49.78.79.80

Fax : FEUIL 05.49.78.72.4

Date : 01/08/2018

TIERS : 5N000188

N° Siret : 217901917

N° T.V.A. :

PAGE : 1

Votre contact : JOEL, B (503)

ARTICLE	UNITE	DESIGNATION	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T.
		FERDINAND BUISSON SALLE 32 MARCHÉ PEINTURE			
10127C	1,00	AQUARYL SATIN + 3L SERIE C	3,00	9,54	28,62
2146CW	2,00	UNILOX FER 0L75 SERIE C	2,00	11,41	22,82
2258I	1,00	AQUAPRIM ISOLANT 3L BLANC	3,00	11,59	34,77
PRE0016	10,00	ABRASIF FE. 230X280 G100 PG550 SUPER FINISHING MARRON 873	10,00	0,150	1,50

H.T.	€	T.V.A.	€
	87,71	(20%)	17,54
	<b>87,71</b>		<b>17,54</b>

T.T.C.	105,25	€
		€
ACOMPTE		€
NET A PAYER	105,25	€

N° FACTURE | N° CLIENT

# DEVIS N°W201805001085

## NUANCES UNIKALO NIORT

SAS au Capital de 1 376 000 EURO - SIRET 43976532200037 - APE 4673B

UNIKALO CHARENTE

19, Rue des Charmes

79000 - BESSINES

Téléphone : 05 49 75 34 00 - FAX : 05 49 75 34 01

Identification TVA : FR45439765322

Date : 01/08/2018

TIERS : 5N000188

N° Siret : 217901917

N° T.V.A. :

### Adresse de Facturation

MAIRIE DE NIORT

PLACE MARTIN BASTARD

B.P. 516

79022 NIORT CEDEX

Tél. : 05.49.78.79.80

Fax : FEUIL 05.49.78.72.4

PAGE : 1

Votre contact : JOEL, B (503)

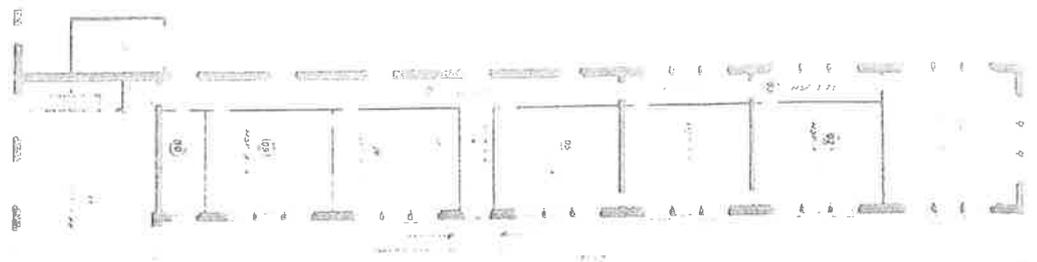
ARTICLE	UNITE	DESIGNATION	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T.
		FERDINAND BUISSON SALLE 32 MARCHÉ REVETEMENT			
EUR0035	1,00	TISS N BAT STANDARD MAILLE 120G 50ML	50,00	0,69	34,50
BOST105	1,00	ACTIPRO COLLE TDV NUANCES 20KG	20,00	0,630	12,60

H.T.	€	T.V.A.	€
	47,10	(20%)	9,42
	<b>47,10</b>		<b>9,42</b>

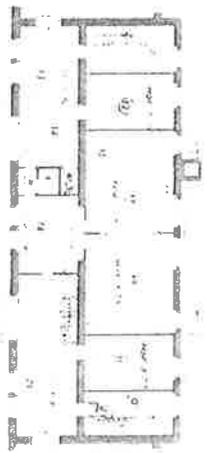
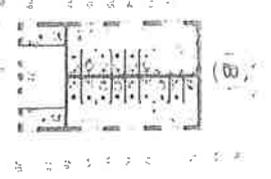
T.T.C.	56,52 €
	€
ACOMPTE	€
NET A PAYER	56,52 €

N° FACTURE

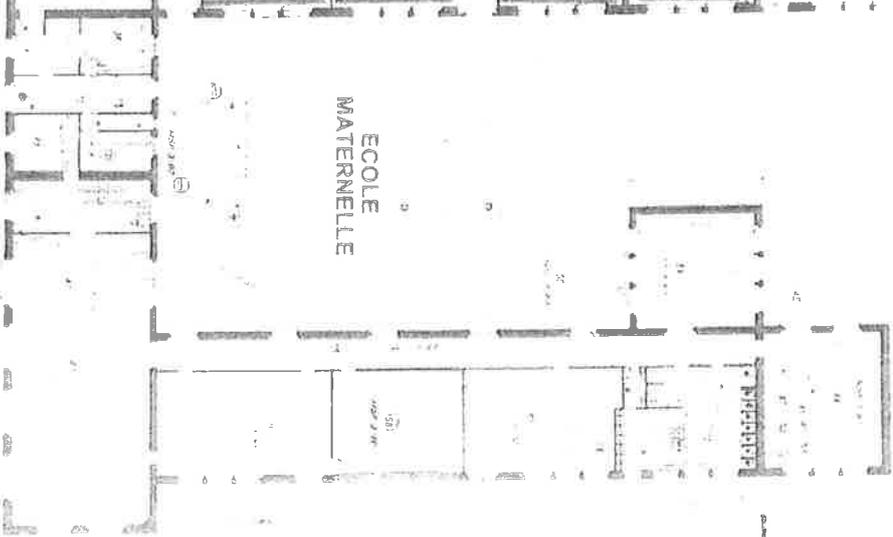
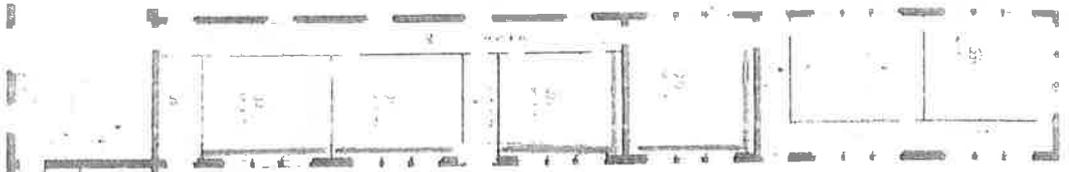
N° CLIENT



ECOLE ELEMENTAIRE



ECOLE  
MATERNELLE



RUE DE CHAMPOMMIER

RUE FERDINAND BUISSON ( Niveau Rez de Chaussée )

Codification locaux BUI / X / A, B / 0 / 01, 02, 03

# DEVIS N°W201805001087

## NUANCES UNIKALO NIORT

SAS au Capital de 1 376 000 EURO - SIRET 43976532200037 - APE 4673B

UNIKALO CHARENTE

19, Rue des Charmes

79000 - BESSINES

Téléphone : 05 49 75 34 00 - FAX : 05 49 75 34 01

Identification TVA : FR45439765322

### Adresse de Facturation

MAIRIE DE NIORT

PLACE MARTIN BASTARD

B.P. 516

79022 NIORT CEDEX

Tél. : 05.49.78.79.80

Fax : FEUIL 05.49.78.72.4

Date : 01/08/2018

TIERS : 5N000188

N° Siret : 217901917

N° T.V.A. :

PAGE : 1

Votre contact : JOEL, B (503)

ARTICLE	UNITE	DESIGNATION	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T.
		FERDINAND BUISSON SALLE 31 MARCHÉ PEINTURE			
10127C	1,00	AQUARYL SATIN + 3L SERIE C	3,00	9,54	28,62
2146CW	2,00	UNILOX FER 0L75 SERIE C	2,00	11,41	22,82
2258I	1,00	AQUAPRIM ISOLANT 3L BLANC	3,00	11,59	34,77
PRE0017	10,00	ABRASIF FE. 230X280 G80 PG550 SUPER FINISHING MARRON 874	10,00	0,170	1,70

H.T.	€	T.V.A.	€
	87,91	(20%)	17,58
	<b>87,91</b>		<b>17,58</b>

T.T.C.	105,49	€
		€
ACOMPTE		€
NET A PAYER	105,49	€

N° FACTURE	N° CLIENT
------------	-----------

DEVIS No 2111749094

VM NIORT BOIS

36 RUE BLAISE PASCAL  
ZI ST LIGUAIRE  
79000 NIORT  
TEL:0549172222 FAX:0549172229

CE DOCUMENT N'AUTORISE PAS L'ENLEVEMENT DE MATERIAUX

VILLE DE NIORT SCE TECHNIQUE

SERVICES TECHNIQUE

79022 NIORT CEDEX

S.A.S au Capital de 5.973.300 Euros  
337 587 422 R.C.S. La Roche sur Yon  
APE 4673 A -Code TVA: FR 22 337 587 422  
Siege Social : VM DISTRIBUTION  
Rte de la Roche - 85260 L'Herbergement

Tel :0549325985Port :  
Ref : MIPE 341 FB SALLE 28  
2310

Fax : 0549787247

Date	N° Compte	Page
23/08/18	PA277146	1(1)

Suivi par : STEPHANIE BAYON - 366  
ATC : 366F - DEV

Code Article	Désignation	Qté.	Long. Poids Capacité	Largeur	Epaisseur	Surface Volume	Uni. Vte	Prix Unitaire HT (en EUR)	TVA	Prix Total HT (en EUR)
--------------	-------------	------	----------------------	---------	-----------	----------------	----------	---------------------------	-----	------------------------

ADRESSE DE LIVRAISON:

MIPE ASSOCIATION 28 RUE PIED DE FOND NIORT

QUANTITES A TITRE INDICATIF IL VOUS APPARTIENT DE VERIFIER  
CELLE-CI AVANT TOUTE COMMANDE

CP00243	PLAQUE KS BA13 250X120 KNA	6	2,5	1,2		18 M2		2,29	20	41,22
CP01723	MONTANT 48/35 2,50ML PSP	18				45 ML		0,91	20	40,95
CP01720	RAIL 48 3ML PSP	3				9 ML		0,76	20	6,84
CP02072	FOURRURE F45 3,00ML PSP	4				4 UNI		2,16	20	8,64
3P28728	TABLETTE SNB 4CHF 2500X300X20 ECOMOB ECO-MOBILIER	3				3 PCE		14,48	20	43,44 1,14
CP02759	VIS PLAQUE 25X3,5 1000/B ISOT	1				1 BTE		7,59	20	7,59
CP04000	BANDE JOINT PAPIER 150ML ISOT	1				1 RLX		2,88	20	2,88
CP01016	ISOCOL M (MAP) SAC 25KG SEM	2				2 SAC		7,10	20	14,20
CP01013	CE 78 RAPIDE 2H SAC 25KG SEM	1				1 SAC		13,10	20	13,10
3P28458	PLINTH.BOR.DRO.13X95X 3,60 SIL	5				18 ML		1,17	20	21,06

Montant total ECO-MOBILIER = 1.14 € HT

Les plaques de plâtres ne sont ni reprises, ni échangées

Cette offre (Hors produits métallurgiques) est valable 30 jours à compter de la date d'émission et révisable en fonction des conditions économiques du marché. Sauf spécification contraire, les prix proposés sont DEPART hors transport. Pour toute commande d'éléments sur mesure un acompte d'au moins 30% est perçu à la signature. Conditions générales de vente figurant au verso, lues et approuvées.

### PROTOCOLE DE SÉCURITÉ CHARGEMENT/DÉCHARGEMENT

art. R237-1 et suivant du code du travail

Qualité de service



Merci:

- de porter des chaussures de sécurité et des gants de protection.
- de respecter les limitations de vitesse (10 km/h maxi).
- de ne pas utiliser le matériel de VM.
- d'arrêter vos moteurs en stationnement.
- de vous laisser servir par un magasinier.
- d'être attentif aux risques de surcharge et à l'arrimage qui sont sous votre responsabilité de professionnel.

	EUR
TOTAL HT	201,06
TOTAL TVA	40,21
TOTAL TTC	241,27 €

Bon pour commande des articles ci-dessus désignés.

Date :

Signatures :

# DEVIS N°W201805001088

## NUANCES UNIKALO NIORT

SAS au Capital de 1 376 000 EURO - SIRET 43976532200037 - APE 4673B

UNIKALO CHARENTE

19, Rue des Charmes

79000 - BESSINES

Téléphone : 05 49 75 34 00 - FAX : 05 49 75 34 01

Identification TVA : FR45439765322

### Adresse de Facturation

MAIRIE DE NIORT

PLACE MARTIN BASTARD

B.P. 516

79022 NIORT CEDEX

Date : 01/08/2018

TIERS : 5N000188

N° Siret : 217901917

N° T.V.A. :

Tél. : 05.49.78.79.80

Fax : FEUIL 05.49.78.72.4

PAGE : 1

Votre contact : JOEL, B (503)

ARTICLE	UNITE	DESIGNATION	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T.
		FERDINAND BUISSON SALLE 28 MARCHÉ REVETEMENT			
EUR0035	1,00	TISS N BAT STANDARD MAILLE 120G 50ML	50,00	0,69	34,50
BOST105	1,00	ACTIPRO COLLE TDV NUANCES 20KG	20,00	0,630	12,60

H.T.	€	T.V.A.	€
	47,10	(20%)	9,42
	<b>47,10</b>		<b>9,42</b>

T.T.C.	56,52	€
		€
ACOMPTE		€
NET A PAYER	56,52	€

N° FACTURE	N° CLIENT
------------	-----------

# DEVIS N°W201805001089

## NUANCES UNIKALO NIORT

SAS au Capital de 1 376 000 EURO - SIRET 43976532200037 - APE 4673B

UNIKALO CHARENTE

19, Rue des Charmes

79000 - BESSINES

Téléphone : 05 49 75 34 00 - FAX : 05 49 75 34 01

Identification TVA : FR45439765322

Date : 01/08/2018

TIERS : 5N000188

N° Siret : 217901917

N° T.V.A. :

### Adresse de Facturation

MAIRIE DE NIORT

PLACE MARTIN BASTARD

B.P. 516

79022 NIORT CEDEX

Tél. : 05.49.78.79.80

Fax : FEUIL 05.49.78.72.4

PAGE : 1

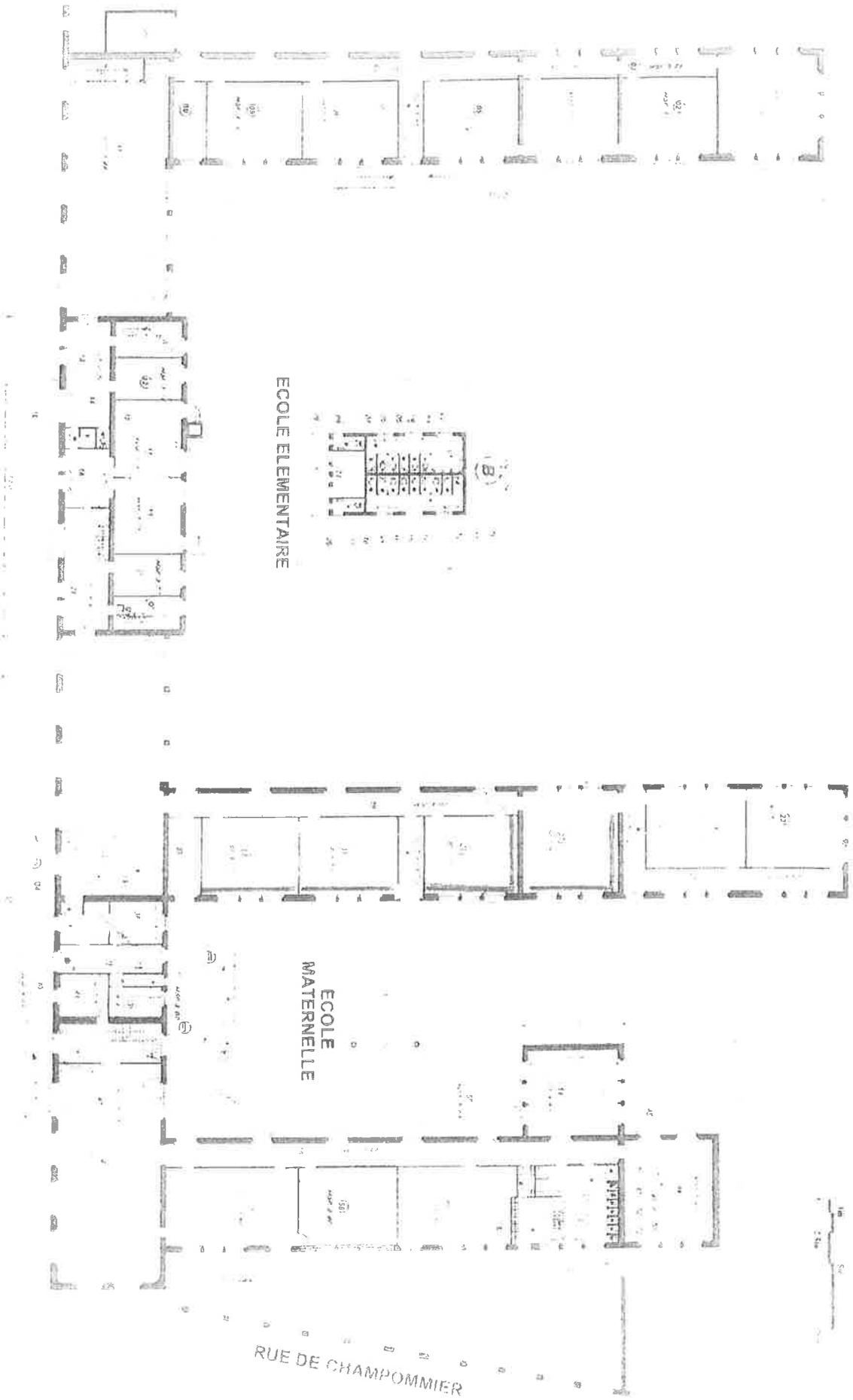
Votre contact : JOEL, B (503)

ARTICLE	UNITE	DESIGNATION	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T.
		FERDINAND BUISSON SALLE 28 MARCHÉ REVETEMENT			
10127C	2,00	AQUARYL SATIN + 3L SERIE C	6,00	9,54	57,24
2146CW	3,00	UNILOX FER 0L75 SERIE C	3,00	11,41	34,23
2258I	1,00	AQUAPRIM ISOLANT 3L BLANC	3,00	11,59	34,77
PRE0015	10,00	ABRASIF FE. 230X280 G120 PG550 SUPER FINISHING MARRON 872	10,00	0,150	1,50

H.T.	€	T.V.A.	€
127,74	(20%)	25,55	
127,74		25,55	

T.T.C.	153,29 €
	€
ACOMPTE	€
NET A PAYER	153,29 €

N° FACTURE	N° CLIENT
------------	-----------



ECOLE ELEMENTAIRE

ECOLE  
MATERNELLE

RUE FERDINAND BUISSON ( Niveau Rez de Chaussée )

RUE DE CHAMPOMMIER

Codification locaux BUI / X / A, B / 0 / 01, 02, 03

05

BUISSON Ferdinand ELEMENTAIRE et MATERNELLE : Rez de Chaussée

JGSC07



CONVENTION 2019  
ENTRE  
LA VILLE DE NIORT  
ET



LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI

**Chantier d'insertion**  
**Groupe scolaire – Coubertin Maternelle**  
**Salles 01 – 02 : dépose lambris et doublage**  
**79 000 NIORT**

**ENTRE** les soussignés :

**La Ville de Niort**, représentée par Monsieur BALOGÉ Jérôme, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2018, ci-après désignée la **VILLE DE NIORT**,  
*D'une part,*

**ET**

**La Mission pour l'insertion et pour l'emploi**, domiciliée 28, rue Pied de Fond, ZI Saint Liguairé - 79000 NIORT, et représentée par Madame SEYS Mariannick, Présidente, dûment mandatée à cet effet, ci-après désignée « **La MIPE** »,  
*D'autre part,*

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1 – Localisation**

L'action projetée se situe à *Niort au groupe scolaire Coubertin Maternelle – rue Pierre de Coubertin.*

**Article 2 – Nature des travaux**

Les travaux de dépose de lambris et de doublage dans la salle 01 et 02 se détaillent de la manière suivante :

**SALLE 01**

- 1,00 Ens : Sujétions pour supportage provisoire du faux-plafond qui sera fixé sur la nouvelle contre-cloison et de raccordement sur les habillages de fenêtres
- 1,00 For : Dépose du lambris bois existant et mise en décharge
- 27,41 M2 : Mise en oeuvre d'une contre-cloison demi stil hydro compris bandes et joints (fourniture client)

NOTA : Pas de plinthes prévues la contre-cloison s'arrêtera au-dessus de la plinthe existante dito le lambris existant

Toile de verre sur placos neufs uniquement:

- 27,41 M2 : Toile de verre plus 2 couches de finitions
- 4,85 M2 : Sur radiateurs et tuyauteries côté façade: Application de deux couches

## SALLE 02

### Préparation des supports:

- 1,00 For : Dépose du lambris bois existant sur deux côtés et mise en décharge
- 14,38 M2 : Mise en oeuvre d'une contre-cloison demi stil hydro compris bandes et joints (fourniture client)
- 6,46 Ml : Pose de plinthes ht 100mm
- 17,38 M2 : Sur murs nus existants: Rebouchage, égrenage, ponçage des murs
- 31,76 M2 : Toile de verre et 2 couches de finitions sur l'ensemble des murs cis plinthes
- 2,10 M2 : Sur radiateurs et tuyauteries côté façade: Application de deux couches

### SUR PLAFOND:

- 10,38 M2 : Rebouchage, égrenage, ponçage du plafond
- 10,38 M2 : Toile de verre et Application de 2 couches de peinture MAT sur plafond
- 1,00 For : Installation, Protection et Nettoyage de fin de chantier

NOTA: les prestations de peintures de finitions murales feront le tour des équipements "sensibles" (baies info...) laissées en place

## **Article 3 – Durée**

La convention sera exécutoire à compter de sa notification.

Le chantier est prévu pour une durée maximum de **8 jours** (hors éventuelles intempéries), dès accord de la Ville de Niort pour le démarrage des travaux. Celui-ci se formalisera par l'envoi d'un ordre de service par la Ville de Niort, qui sera signé par chacune des parties.

A noter, le chantier se déroulera en concertation avec les services de la Ville de Niort. Les jours de travaux sur le chantier ne sont pas systématiquement consécutifs.

## **Article 4 - Public concerné**

Les salariés intervenant sur les chantiers d'insertion sont tous titulaires d'un CDDI à la MIPE.

Les **4 salariés de la MIPE** travaillent, de manière générale, selon le planning ci-dessous aux horaires suivants :

8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00

Sur ce chantier, **4 salariés** interviendront à raison de 8,00 heures par jour.

Les vendredis et jours de repos sont réservés à l'accompagnement social, professionnel et formatif en dehors du site de l'activité, et aux réunions de préparation et d'organisation de chantiers ou de bilan de salariés.

Les équipes sont composées de personnes salariées de la MIPE en contrat de travail à durée déterminée d'insertion (CDDI) et d'un encadrant par équipe. Monsieur Régis MAINOT assurera l'encadrement des équipes sur le chantier.

Les référents de la MIPE sont : Monsieur Thierry PICAUD, Directeur, Monsieur Régis MAINOT, Directeur Technique à la MIPE ainsi que de Madame CARPENTIER Marion et Monsieur RUDEL Frédéric en la qualité d'accompagnateurs socio professionnels.

## **Article 5 - Matériels et locaux de chantier**

Pour la bonne exécution du chantier, les matériels suivants seront mis à disposition de la MIPE par la Ville de Niort :

- Apport de petits matériels et fournitures (fournis par la Ville de Niort) ;
- Location de matériel ;
- Fourniture de matériaux ;
- Raccordement en eau et en électricité ;
- Fourniture de panneaux et barrières annonçant les travaux.

Une salle sera mise à disposition comme local d'accueil, vestiaire et salle de restauration.

## **Article 6 - Plan de financement**

Le plan de financement correspondant à ce chantier est joint en annexe. L'équilibre, pour ce chantier, est assuré par une participation prévisionnelle de **5 245,98 €uros**.

Un premier acompte correspondant à une avance de 50 % de la participation globale de la Ville de Niort sera versé sur production d'une attestation signée de la MIPE, au commencement des travaux.

Le solde de 50 % sera versé à la fin du chantier, sur présentation de l'attestation de fin de chantier signée des deux parties.

## **Article 7 – Garantie**

La MIPE se dégage de toute responsabilité concernant des vices de forme et les éventuels défauts d'exécution, les chantiers d'insertion n'ayant pas de garantie décennale.

## **Article 8 - Résiliation anticipée**

La présente convention est conclue pour la durée des travaux.

Chacune des parties pourra en demander la dénonciation à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'autre partie et moyennant un préavis de trois mois.

De plus, la Ville de Niort se réserve le droit de résilier à tout moment la présente convention en cas de non-respect de l'un des articles de la convention.

**Fait à Niort, le**

**Pour la M.I.P.E.  
Le directeur,**

**Pour la Ville de Niort,  
L'Adjoint Délégué**

**Thierry PICAUD**

**Michel PAILLEY**

**Chantier d'insertion**  
**Groupe scolaire – Coubertin Maternelle**  
**Salles 01 – 02 : dépose lambris et doublage**  
**79 000 NIORT**

Opérations	Financeurs
<b>Matériaux</b> : Fournis par la Ville de NIORT, en fonction de l'avancée des travaux sur présentation de devis et estimés à un coût d'environ <b>927,82 €uros T.T.C.</b>	<b>Ville de NIORT</b>
<b>Matériel</b> : Les locations ou achats de petits matériels restent à la charge de la Ville de NIORT, si l'organisation du chantier en fait apparaître la nécessité.  Afin que chaque personne puisse s'impliquer personnellement, le donneur d'ordre devra faciliter l'accès aux lieux d'exécution.  De même, la mise en œuvre du chantier nécessite la mise à disposition de toilettes et d'un local pouvant servir de vestiaire et d'une salle pour le déjeuner.	<b>Ville de NIORT</b>
<b>Salariés de la MIPE</b>	
<b>Encadrants</b> : pris en charge par les financeurs de la MIPE	FSE - ETAT - Ville de NIORT – Conseil Départemental des Deux Sèvres
<b>Accompagnateurs socioprofessionnels</b> : pris en charge par les financeurs de la MIPE	FSE - ETAT - Ville de NIORT – Conseil Départemental des Deux Sèvres
<b>Coût de la main d'œuvre</b>	
<b>Main d'œuvre</b> : 4 salariés en contrat aidé CDDI et 8 jours de travail prévus : Soit <b>5 069,98 €</b>	<b>Ville de NIORT</b>
<b>Prime de panier</b> : 4 salariés x 8 jours x 4 € = <b>128,00 €</b> <b>Déplacement</b> : 8 jours x 6 € = <b>48,00 €</b>	<b>Ville de NIORT</b>
<b>Soit un total 5 245,98 €</b>	



VM NIORT BOIS

36 RUE BLAISE PASCAL  
ZI ST LIGUAIRE  
79000 NIORT  
TEL:0549172222 FAX:0549172229

DEVIS No 2111747353

CE DOCUMENT N'AUTORISE PAS L'ENLEVEMENT DE MATERIAUX

VILLE DE NIORT SCE TECHNIQUE

SERVICES TECHNIQUE

79022 NIORT CEDEX

S.A.S au Capital de 5.973.300 Euros  
337 587 422 R.C.S. La Roche sur Yon  
APE 4673 A -Code TVA: FR 22 337 587 422  
Siege Social : VM DISTRIBUTION  
Rte de la Roche - 85260 L'Herbergement

Tel :0549325985Port :

Fax : 0549787247

Ref : MIPE 346 COUBERTIN S

2310

Date	N° Compte	Page
22/08/18	PA277146	1(1)

Suivi par : STEPHANIE BAYON - 366  
ATC : 366F - DEV

Code Article	Désignation	Qté.	Long. Poids Capacité	Largeur	Epaisseur	Surface Volume	Uni. Vte	Prix Unitaire HT (en EUR)	TVA	Prix Total HT (en EUR)
ADRESSE DE LIVRAISON:										
MIPE ASSOCIATION 28 RUE PIED DE FOND NIORT										
-----										
QUANTITES A TITRE INDICATIF IL VOUS APPARTIENT DE VERIFIER CELLE-CI AVANT TOUTE COMMANDE										
99CP028	ENTRETOISE BLANC T24 L1200	25				25 UNI		1,55	20	38,75
99CP028	CORNIERE 19X24 BLANC L3000	5				5 UNI		3,42	20	17,10
QUANTITE A DEFINIR SELON LE PERIMETRE DES PIECES										
CP00243	PLAQUE KS BA13 250X120 KNA	20	2,5	1,2		60 M2		2,29	20	137,40
CP01723	MONTANT 48/35 2,50ML PSP	21				52.5 ML		0,91	20	47,78
CP01720	RAIL 48 3ML PSP	12				36 ML		0,76	20	27,36
CP02072	FOURRURE F45 3,00ML PSP	12				12 UNI		2,16	20	25,92
BP28458	PLINTH.BOR.DRO.13X95X 3,60 SIL	3				10.8 ML		1,17	20	12,64
*****										
Les plaques de plâtres ne sont ni reprises, ni échangées										
*****										

Cette offre (Hors produits métallurgiques) est valable 30 jours à compter de la date d'émission et révisable en fonction des conditions économiques du marché. Sauf spécification contraire, les prix proposés sont DEPART hors transport. Pour toute commande d'éléments sur mesure un acompte d'au moins 30% est perçu à la signature. Conditions générales de vente figurant au verso, lues et approuvées.

Qualité de service



### PROTOCOLE DE SÉCURITÉ CHARGEMENT/DÉCHARGEMENT art. R237-1 et suivant du code du travail

Merci:

- de porter des chaussures de sécurité et des gants de protection.
- de respecter les limitations de vitesse (10 km/h maxi).
- de ne pas utiliser le matériel de VM.
- d'arrêter vos moteurs en stationnement.
- de vous laisser servir par un magasinier.
- d'être attentif aux risques de surcharge et à l'arrimage qui sont sous votre responsabilité de professionnel.

	EUR
TOTAL HT	306,95
TOTAL TVA	61,39
TOTAL TTC	368,34 €

Bon pour commande des articles ci-dessus désignés.

Date :

Signatures :

# DEVIS N°W201805001096

## NUANCES UNIKALO NIORT

SAS au Capital de 1 376 000 EURO - SIRET 43976532200037 - APE 4673B

UNIKALO CHARENTE

19, Rue des Charmes

79000 - BESSINES

Téléphone : 05 49 75 34 00 - FAX : 05 49 75 34 01

Identification TVA : FR45439765322

### Adresse de Facturation

MAIRIE DE NIORT

PLACE MARTIN BASTARD

B.P. 516

79022 NIORT CEDEX

Date : 01/08/2018

TIERS : 5N000188

N° Siret : 217901917

N° T.V.A. :

Tél. : 05.49.78.79.80

Fax : FEUIL 05.49.78.72.4

PAGE : 1

Votre contact : JOEL, B (503)

ARTICLE	UNITE	DESIGNATION	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T.
		COUBERTIN SALLES 01 ET 02 MARCHÉ REVETEMENT			
EUR0035	2,00	TISS N BAT STANDARD MAILLE 120G 50ML	100,00	0,69	69,00
BOST105	1,00	ACTIPRO COLLE TDV NUANCES 20KG	20,00	0,630	12,60

H.T.	€	T.V.A.	€
	81,60	(20%)	16,32
	<b>81,60</b>		<b>16,32</b>

T.T.C.	97,92 €
	€
ACOMPTE	€
<b>NET A PAYER</b>	<b>97,92 €</b>

N° FACTURE	N° CLIENT
------------	-----------

# DEVIS N°W201805001097

## NUANCES UNIKALO NIORT

SAS au Capital de 1 376 000 EURO - SIRET 43976532200037 - APE 4673B

UNIKALO CHARENTE

19, Rue des Charmes

79000 - BESSINES

Téléphone : 05 49 75 34 00 - FAX : 05 49 75 34 01

Identification TVA : FR45439765322

### Adresse de Facturation

MAIRIE DE NIORT

PLACE MARTIN BASTARD

B.P. 516

79022 NIORT CEDEX

Date : 01/08/2018

TIERS : 5N000188

N° Siret : 217901917

N° T.V.A. :

Tél. : 05.49.78.79.80

Fax : FEUIL 05.49.78.72.4

PAGE : 1

Votre contact : JOEL, B (503)

ARTICLE	UNITE	DESIGNATION	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T.
		COUBERTIN SALLES 01 ET 02 MARCHÉ PEINTURE			
10125C	1,00	AQUARYL SATIN + 16L SERIE C	16,00	8,27	132,32
10127C	1,00	AQUARYL SATIN + 3L SERIE C	3,00	9,54	28,62
2146CW	3,00	UNILOX FER 0L75 SERIE C	3,00	11,41	34,23
20171163	1,00	O2LAK SATIN INFINITY 0L75 SERIE C	1,00	9,16	9,16
22273L	1,000	NEVADA 3L BLANC	3,000	10,65	31,95
10160	1,00	AQUAPRIM ISOLANT 16L BLANC	16,00	8,50	136,00
PRE0017	10,00	ABRASIF FE. 230X280 G80 PG550 SUPER FINISHING MARRON 874	10,00	0,170	1,70
PRE0016	10,00	ABRASIF FE. 230X280 G100 PG550 SUPER FINISHING MARRON 873	10,00	0,150	1,50
ACTI058	1,00	ACTIPRO ENDUIT REBOUCHAGE SAC 15KG	15,00	0,610	9,15

H.T.	€	T.V.A.	€
	384,63	(20%)	76,93
	<b>384,63</b>		<b>76,93</b>

T.T.C.	461,56	€
		€
ACOMPTE		€
<b>NET A PAYER</b>	<b>461,56</b>	<b>€</b>

N° FACTURE | N° CLIENT





CONVENTION 2019  
ENTRE  
LA VILLE DE NIORT  
ET



LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI

**Chantier d'insertion**  
**Groupe scolaire – Proust Elémentaire**  
**Couloirs 03-23-27 : réfection des murs**  
**79 000 NIORT**

**ENTRE** les soussignés :

**La Ville de Niort**, représentée par Monsieur BALOGÉ Jérôme, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2018, ci-après désignée la **VILLE DE NIORT**,  
*D'une part,*

**ET**

**La Mission pour l'insertion et pour l'emploi**, domiciliée 28, rue Pied de Fond, ZI Saint Liguairé - 79000 NIORT, et représentée par Madame SEYS Mariannick, Présidente, dûment mandatée à cet effet, ci-après désignée « **La MIPE** »,  
*D'autre part,*

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1 – Localisation**

L'action projetée se situe à *Niort au groupe scolaire Proust Elémentaire - Rue Edmond Proust.*

**Article 2 – Nature des travaux**

Les travaux de réfection des murs dans les couloirs 03-23-07 se détaillent de la manière suivante :

REPRISE DES FONDS ET REMISE EN PEINTURE DES COULOIRS 23 et 27

Mur côté extérieur: Dépose de la toile de verre existante, ratissage, ponçage, préparation des supports, application d'un primaire, pose de toile de verre standard et 2 couches de peinture satin

- 172,2 M2 : Arrachage de la toile de verre existante, rebouchage, égrenage, ponçage des murs
- 172,2 M2 : Toile de verre et 2 couches de satinée
- 103,68 Ml : Application de deux couches de peinture métal sur les cadres des baies
- 6 M2 : Sur radiateurs et tuyauteries côté façade: Application de deux couches.

Côté mur des classes: Ratissage, ponçage, préparation des supports, application d'un primaire, pose de toile de verre standard et 2 couches de peinture satin

- 104,8 M2 : Préparation
- 104,8 M2 : Toile de verre et application de 2 couches de satinée
- 161,06 Ml : Application de deux couches de peinture métal sur les cadres des baies
- 16 M2 : Sur portes de classes côté couloir: Préparation et 2 couches de peinture
- 17,64 M2 : Sur les portes intermédiaires et en fonds de couloirs (murs compris dans les surfaces de couloirs): Préparation et application de deux couches
- 1 Forfait : Installation, Protection et Nettoyage de fin de chantier

### REPRISE DES FONDS ET REMISE EN PEINTURE DU COULOIR 03

Mur côté extérieur: Ratissage, ponçage, préparation des supports, application d'un primaire, pose de toile de verre standard et 2 couches de peinture satin

- 78,31 M2 : Préparations, rebouchage, égrenage, ponçage des murs
- 78,31 M2 : Toile de verre + application de 2 couches de peinture finition
- 38,88 Ml : Application de deux couches de peinture métal sur les cadres des baies
- 2,45 M2 : Sur radiateurs et tuyauteries côté façade: Application de deux couches

Côté mur des classes: Ratissage, ponçage, préparation des supports, application d'un primaire, pose de toile de verre standard et 2 couches de peinture satin

- 45,77 M2 : Préparation
- 45,77 M2 : Toile de verre et 2 couches de satinée
- 71,69 Ml : Application de deux couches de peinture métal sur les cadres des baies
- 6,00 M2 : Sur portes de classes côté couloir: Préparation et 2 couches de peinture

Sur les portes intermédiaires et en fonds de couloirs (murs compris dans les surfaces de couloirs)

- 11,76 M2 : Préparation et application de deux couches 2 Faces
- 1,00 Forfait : Installation, Protection et Nettoyage de fin de chantier

### **Article 3 – Durée**

La convention sera exécutoire à compter de sa notification.

Le chantier est prévu pour une durée maximum de **22 jours** (hors éventuelles intempéries), dès accord de la Ville de Niort pour le démarrage des travaux. Celui-ci se formalisera par l'envoi d'un ordre de service par la Ville de Niort, qui sera signé par chacune des parties.

A noter, le chantier se déroulera en concertation avec les services de la Ville de Niort. Les jours de travaux sur le chantier ne sont pas systématiquement consécutifs.

### **Article 4 - Public concerné**

Les salariés intervenant sur les chantiers d'insertion sont tous titulaires d'un CDDI à la MIPE.

Les **5 salariés de la MIPE** travaillent, de manière générale, selon le planning ci-dessous aux horaires suivants :

8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00

Sur ce chantier, **5 salariés** interviendront à raison de 8,00 heures par jour.

Les vendredis et jours de repos sont réservés à l'accompagnement social, professionnel et formatif en dehors du site de l'activité, et aux réunions de préparation et d'organisation de chantiers ou de bilan de salariés.

Les équipes sont composées de personnes salariées de la MIPE en contrat de travail à durée déterminée d'insertion (CDDI) et d'un encadrant par équipe. Monsieur Régis MAINOT assurera l'encadrement des équipes sur le chantier.

Les référents de la MIPE sont : Monsieur Thierry PICAUD, Directeur, Monsieur Régis MAINOT, Directeur Technique à la MIPE ainsi que de Madame CARPENTIER Marion et Monsieur RUDEL Frédéric en la qualité d'accompagnateurs socio professionnels.

#### **Article 5 - Matériels et locaux de chantier**

Pour la bonne exécution du chantier, les matériels suivants seront mis à disposition de la MIPE par la Ville de Niort :

- Apport de petits matériels et fournitures (fournis par la Ville de Niort) ;
- Location de matériel ;
- Fourniture de matériaux ;
- Raccordement en eau et en électricité ;
- Fourniture de panneaux et barrières annonçant les travaux.

Une salle sera mise à disposition comme local d'accueil, vestiaire et salle de restauration.

#### **Article 6 - Plan de financement**

Le plan de financement correspondant à ce chantier est joint en annexe. L'équilibre, pour ce chantier, est assuré par une participation prévisionnelle de **18 926,76 €uros**.

Un premier acompte correspondant à une avance de 50 % de la participation globale de la Ville de Niort sera versé sur production d'une attestation signée de la MIPE, au commencement des travaux.

Le solde de 50 % sera versé à la fin du chantier, sur présentation de l'attestation de fin de chantier signée des deux parties.

#### **Article 7 – Garantie**

La MIPE se dégage de toute responsabilité concernant des vices de forme et les éventuels défauts d'exécution, les chantiers d'insertion n'ayant pas de garantie décennale.

#### **Article 8 - Résiliation anticipée**

La présente convention est conclue pour la durée des travaux.

Chacune des parties pourra en demander la dénonciation à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'autre partie et moyennant un préavis de trois mois.

De plus, la Ville de Niort se réserve le droit de résilier à tout moment la présente convention en cas de non-respect de l'un des articles de la convention.

**Fait à Niort, le**

**Pour la M.I.P.E.  
Le directeur,**

**Pour la Ville de Niort,  
L'Adjoint Délégué**

**Thierry PICAUD**

**Michel PAILLEY**

**Chantier d'insertion**  
**Groupe scolaire – Proust Elémentaire**  
**Couloirs 03-23-27 : réfection des murs**  
**79 000 NIORT**

Opérations	Financeurs
<p><b>Matériaux</b> : Fournis par la Ville de NIORT, en fonction de l'avancée des travaux sur présentation de devis et estimés à un coût d'environ <b>2 972,42 €uros T.T.C.</b></p>	<b>Ville de NIORT</b>
<p><b>Matériel</b> : Les locations ou achats de petits matériels restent à la charge de la Ville de NIORT, si l'organisation du chantier en fait apparaître la nécessité.</p> <p>Afin que chaque personne puisse s'impliquer personnellement, le donneur d'ordre devra faciliter l'accès aux lieux d'exécution.</p> <p>De même, la mise en œuvre du chantier nécessite la mise à disposition de toilettes et d'un local pouvant servir de vestiaire et d'une salle pour le déjeuner.</p>	<b>Ville de NIORT</b>
<b>Salariés de la MIPE</b>	
<p><b>Encadrants</b> :</p> <p>pris en charge par les financeurs de la MIPE</p>	FSE - ETAT - Ville de NIORT – Conseil Départemental des Deux Sèvres
<p><b>Accompagnateurs socioprofessionnels</b> :</p> <p>pris en charge par les financeurs de la MIPE</p>	FSE - ETAT - Ville de NIORT – Conseil Départemental des Deux Sèvres
<b>Coût de la main d'œuvre</b>	
<p><b>Main d'œuvre</b> :</p> <p>5 salariés en contrat aidé CDDI et 22 jours de travail prévus :</p> <p>Soit <b>18 354,76 €</b></p>	<b>Ville de NIORT</b>
<p><b>Prime de panier</b> : 5 salariés x 22 jours x 4 € = <b>440,00 €</b></p> <p><b>Déplacement</b> : 22 jours x 6 € = <b>132,00 €</b></p>	<b>Ville de NIORT</b>
<b>Soit un total 18 926,76 €</b>	

**NUANCES UNIKALO NIORT**

SAS au Capital de 1 376 000 EURO - SIRET 43976532200037 - APE 4673B

UNIKALO CHARENTE

19, Rue des Charmes

79000 - BESSINES

Téléphone : 05 49 75 34 00 - FAX : 05 49 75 34 01

Identification TVA : FR45439765322

Date : 01/08/2018

TIERS : 5N000188

N° Siret : 217901917

N° T.V.A. :

Votre contact : JOEL, B (503)

Adresse de Facturation

MAIRIE DE NIORT  
PLACE MARTIN BASTARD  
B.P. 516

79022 NIORT CEDEX

Tél. : 05.49.78.79.80

Fax : FEUIL 05.49.78.72.4

PAGE : 1

ARTICLE	UNITE	DESIGNATION	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T.
EUR0035 BOST105	3,00	PROUST COULOIR 03 MARCHÉ REVETEMENT	150,00	0,69	103,50
	2,00	TISS N BAT STANDARD MAILLE 120G 50ML ACTIPRO COLLE TDV NUANCES 20KG	40,00	0,630	25,20

H.T.	€	T.V.A.	€
128,70		(20%)	25,74
128,70			25,74

T.T.C.	154,44 €
ACOMPTE	€
NET A PAYER	154,44 €

N° FACTURE	N° CLIENT
------------	-----------

# DEVIS N°W201805001095

## NUANCES UNIKALO NIORT

SAS au Capital de 1 376 000 EURO - SIRET 43976532200037 - APE 4673B

UNIKALO CHARENTE

19, Rue des Charmes

79000 - BESSINES

Téléphone : 05 49 75 34 00 - FAX : 05 49 75 34 01

Identification TVA : FR45439765322

### Adresse de Facturation

MAIRIE DE NIORT

PLACE MARTIN BASTARD

B.P. 516

79022 NIORT CEDEX

Date : 01/08/2018

TIERS : 5N000188

N° Siret : 217901917

N° T.V.A. :

Tél. : 05.49.78.79.80

Fax : FEUIL 05.49.78.72.4

PAGE : 1

Votre contact : JOEL, B (503)

ARTICLE	UNITE	DESIGNATION	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T.
		PROUST COULOIR 03 MARCHÉ PEINTURE			
10125C	2,00	AQUARYL SATIN + 16L SERIE C	32,00	8,27	264,64
10127C	2,00	AQUARYL SATIN + 3L SERIE C	6,00	9,54	57,24
2305CW	3,000	UNILOX FER 3L SERIE C	9,000	13,74	123,66
20171128	2,00	O2LAK MAT VEL INFINITY 3L SERIE C	6,00	24,82	148,92
2258I	1,00	AQUAPRIM ISOLANT 3L BLANC	3,00	11,59	34,77
PRE0017	10,00	ABRASIF FE. 230X280 G80 PG550 SUPER FINISHING MARRON 874	10,00	0,170	1,70
PRE0016	10,00	ABRASIF FE. 230X280 G100 PG550 SUPER FINISHING MARRON 873	10,00	0,150	1,50
ACTI058	1,00	ACTIPRO ENDUIT REBOUCHAGE SAC 15KG	15,00	0,610	9,15

H.T.	€	T.V.A.	€
	641,58	(20%)	128,32
	<b>641,58</b>		<b>128,32</b>

T.T.C.	769,90 €
	€
ACOMPTE	€
<b>NET A PAYER</b>	<b>769,90 €</b>

N° FACTURE	N° CLIENT
------------	-----------

# DEVIS N°W201805001092

## NUANCES UNIKALO NIORT

SAS au Capital de 1 376 000 EURO - SIRET 43976532200037 - APE 4673B

UNIKALO CHARENTE

19, Rue des Charmes

79000 - BESSINES

Téléphone : 05 49 75 34 00 - FAX : 05 49 75 34 01

Identification TVA : FR45439765322

### Adresse de Facturation

MAIRIE DE NIORT

PLACE MARTIN BASTARD

B.P. 516

79022 NIORT CEDEX

Date : 01/08/2018

TIERS : 5N000188

N° Siret : 217901917

N° T.V.A. :

Tél. : 05.49.78.79.80

Fax : FEUIL 05.49.78.72.4

PAGE : 1

Votre contact : JOEL, B (503)

ARTICLE	UNITE	DESIGNATION	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T.
		PROUST COULOIRS 23 ET 27 MARCHÉ REVETEMENT			
EUR0035	6,00	TISS N BAT STANDARD MAILLE 120G 50ML	300,00	0,69	207,00
BOST105	4,00	ACTIPRO COLLE TDV NUANCES 20KG	80,00	0,630	50,40

H.T.	€	T.V.A.	€
	257,40	(20%)	51,48
	<b>257,40</b>		<b>51,48</b>

T.T.C.	308,88	€
		€
ACOMPTE		€
NET A PAYER	308,88	€

N° FACTURE N° CLIENT

# DEVIS N°W201805001093

## NUANCES UNIKALO NIORT

SAS au Capital de 1 376 000 EURO - SIRET 43976532200037 - APE 4673B

UNIKALO CHARENTE

19, Rue des Charmes

79000 - BESSINES

Téléphone : 05 49 75 34 00 - FAX : 05 49 75 34 01

Identification TVA : FR45439765322

### Adresse de Facturation

MAIRIE DE NIORT

PLACE MARTIN BASTARD

B.P. 516

79022 NIORT CEDEX

Tél. : 05.49.78.79.80

Fax : FEUIL 05.49.78.72.4

Date : 01/08/2018

TIERS : 5N000188

N° Siret : 217901917

N° T.V.A. :

PAGE : 1

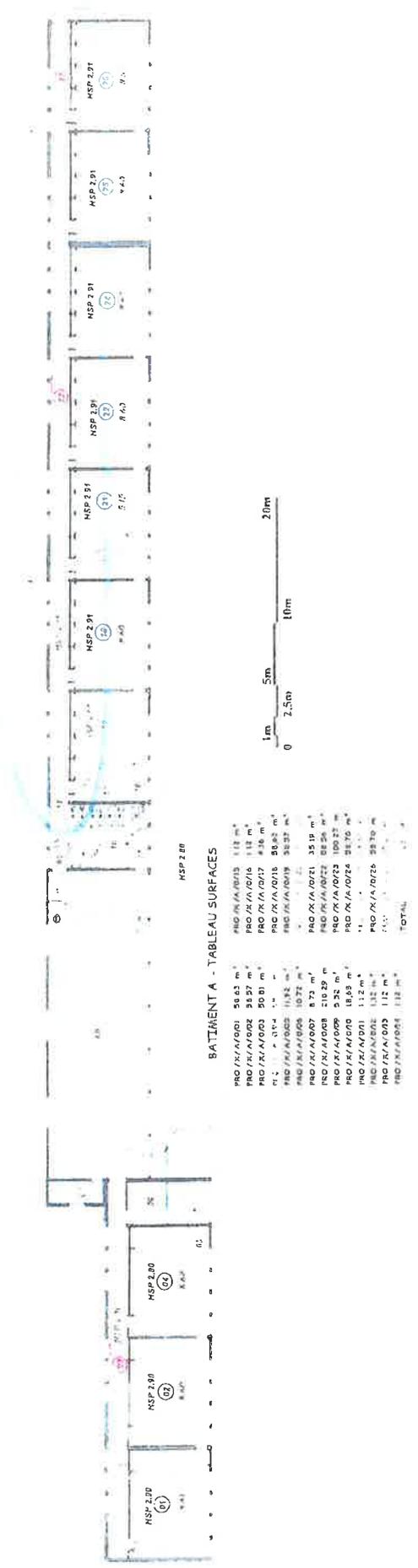
Votre contact : JOEL, B (503)

ARTICLE	UNITE	DESIGNATION	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T.
		PROUST COULOIRS 23 ET 27 MARCHÉ PEINTURE			
10125C	6,00	AQUARYL SATIN + 16L SERIE C	96,00	8,27	793,92
2305CW	4,000	UNILOX FER 3L SERIE C	12,000	13,74	164,88
20171155	2,00	O2LAK SATIN INFINITY 3L SERIE C	6,00	11,43	68,58
10160	3,00	AQUAPRIM ISOLANT 16L BLANC	48,00	8,50	408,00
PRE0017	15,00	ABRASIF FE. 230X280 G80 PG550 SUPER FINISHING MARRON 874	15,00	0,170	2,55
PRE0016	15,00	ABRASIF FE. 230X280 G100 PG550 SUPER FINISHING MARRON 873	15,00	0,150	2,25
ACTI058	1,00	ACTIPRO ENDUIT REBOUCHAGE SAC 15KG	15,00	0,610	9,15

H.T.	€	T.V.A.	€
1 449,33		(20%)	289,87
1 449,33			289,87

T.T.C.	1 739,20	€
		€
ACOMPTE		€
NET A PAYER	1 739,20	€

N° FACTURE N° CLIENT



BATIMENT A - TABLEAU SURFACES

PRO / X / A / 001	56.63 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 002	35.57 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 003	50.01 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 004	11.32 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 005	10.72 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 006	8.73 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 007	18.53 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 008	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 009	13.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 010	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 011	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 012	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 013	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 014	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 015	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 016	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 017	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 018	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 019	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 020	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 021	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 022	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 023	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 024	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 025	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 026	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 027	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 028	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 029	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 030	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 031	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 032	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 033	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 034	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 035	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 036	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 037	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 038	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 039	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 040	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 041	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 042	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 043	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 044	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 045	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 046	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 047	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 048	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 049	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 050	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 051	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 052	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 053	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 054	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 055	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 056	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 057	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 058	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 059	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 060	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 061	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 062	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 063	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 064	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 065	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 066	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 067	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 068	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 069	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 070	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 071	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 072	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 073	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 074	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 075	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 076	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 077	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 078	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 079	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 080	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 081	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 082	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 083	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 084	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 085	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 086	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 087	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 088	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 089	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 090	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 091	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 092	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 093	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 094	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 095	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 096	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 097	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 098	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 099	11.2 m <sup>2</sup>
PRO / X / A / 100	11.2 m <sup>2</sup>
TOTAL	11.2 m <sup>2</sup>

Codification des locaux : PRO / X / A / 0 / 01, 02, 03 ...



CONVENTION 2019  
ENTRE  
LA VILLE DE NIORT  
ET



LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI

**Chantier d'insertion**  
**Groupe scolaire – George Sand**  
**Travaux de peinture sur mur et grille d'enceinte côté restaurant**  
**79 000 NIORT**

**ENTRE** les soussignés :

**La Ville de Niort**, représentée par Monsieur BALOGÉ Jérôme, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2018, ci-après désignée la **VILLE DE NIORT**,  
*D'une part,*

**ET**

**La Mission pour l'insertion et pour l'emploi**, domiciliée 28, rue Pied de Fond, ZI Saint Liguairé - 79000 NIORT, et représentée par Madame SEYS Mariannick, Présidente, dûment mandatée à cet effet, ci-après désignée « **La MIPE** »,  
*D'autre part,*

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1 – Localisation**

L'action projetée se situe à *Niort au groupe scolaire George Sand – 5 rue des Charmes.*

**Article 2 – Nature des travaux**

Les travaux de peinture sur mur et grille d'enceinte côté restaurant se détaillent de la manière suivante :

- 93,00 MI : Décapage des grilles métallique compris ponçage
- 180,00 M2 : Lavage des grilles après décapage et lavage des sous bassements
- 143,00 M2 : Rebouchage des fissures et une couche de primaire sur le mur ; antimousse et 2 couches de plascorex sur les poteaux
- 93,00 MI : Peinture antirouille + 2 couches fer
- 1,00 For : Installation, protection , et nettoyage du chantier

### **Article 3 – Durée**

La convention sera exécutoire à compter de sa notification.

Le chantier est prévu pour une durée maximum de **14 jours** (hors éventuelles intempéries), dès accord de la Ville de Niort pour le démarrage des travaux. Celui-ci se formalisera par l'envoi d'un ordre de service par la Ville de Niort, qui sera signé par chacune des parties.

A noter, le chantier se déroulera en concertation avec les services de la Ville de Niort. Les jours de travaux sur le chantier ne sont pas systématiquement consécutifs.

### **Article 4 - Public concerné**

Les salariés intervenant sur les chantiers d'insertion sont tous titulaires d'un CDDI à la MIPE.

Les **4 salariés de la MIPE** travaillent, de manière générale, selon le planning ci-dessous aux horaires suivants :

8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00

Sur ce chantier, **4 salariés** interviendront à raison de 8,00 heures par jour.

Les vendredis et jours de repos sont réservés à l'accompagnement social, professionnel et formatif en dehors du site de l'activité, et aux réunions de préparation et d'organisation de chantiers ou de bilan de salariés.

Les équipes sont composées de personnes salariées de la MIPE en contrat de travail à durée déterminée d'insertion (CDDI) et d'un encadrant par équipe. Monsieur Régis MAINOT assurera l'encadrement des équipes sur le chantier.

Les référents de la MIPE sont : Monsieur Thierry PICAUD, Directeur, Monsieur Régis MAINOT, Directeur Technique à la MIPE ainsi que de Madame CARPENTIER Marion et Monsieur RUDEL Frédéric en la qualité d'accompagnateurs socio professionnels.

### **Article 5 - Matériels et locaux de chantier**

Pour la bonne exécution du chantier, les matériels suivants seront mis à disposition de la MIPE par la Ville de Niort :

- Apport de petits matériels et fournitures (fournis par la Ville de Niort) ;
- Location de matériel ;
- Fourniture de matériaux ;
- Raccordement en eau et en électricité ;
- Fourniture de panneaux et barrières annonçant les travaux.

Une salle sera mise à disposition comme local d'accueil, vestiaire et salle de restauration.

### **Article 6 - Plan de financement**

Le plan de financement correspondant à ce chantier est joint en annexe. L'équilibre, pour ce chantier, est assuré par une participation prévisionnelle de **9 356,10 Euros**.

Un premier acompte correspondant à une avance de 50 % de la participation globale de la Ville de Niort sera versé sur production d'une attestation signée de la MIPE, au commencement des travaux.

Le solde de 50 % sera versé à la fin du chantier, sur présentation de l'attestation de fin de chantier signée des deux parties.

## **Article 7 – Garantie**

La MIPE se dégage de toute responsabilité concernant des vices de forme et les éventuels défauts d'exécution, les chantiers d'insertion n'ayant pas de garantie décennale.

## **Article 8 - Résiliation anticipée**

La présente convention est conclue pour la durée des travaux.

Chacune des parties pourra en demander la dénonciation à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'autre partie et moyennant un préavis de trois mois.

De plus, la Ville de Niort se réserve le droit de résilier à tout moment la présente convention en cas de non-respect de l'un des articles de la convention.

**Fait à Niort, le**

**Pour la M.I.P.E.  
Le directeur,**

**Pour la Ville de Niort,  
L'Adjoint Délégué**

**Thierry PICAUD**

**Michel PAILLEY**

## Chantier d'insertion

*Groupe scolaire – George Sand*

*Travaux de peinture sur mur et grille d'enceinte côté restaurant*

**79 000 NIORT**

Opérations	Financeurs
<p><b>Matériaux</b> : Fournis par la Ville de NIORT, en fonction de l'avancée des travaux sur présentation de devis et estimés à un coût d'environ <b>2 594,32 €uros T.T.C.</b></p>	<p><b>Ville de NIORT</b></p>
<p><b>Matériel</b> : Les locations ou achats de petits matériels restent à la charge de la Ville de NIORT, si l'organisation du chantier en fait apparaître la nécessité.</p> <p>Afin que chaque personne puisse s'impliquer personnellement, le donneur d'ordre devra faciliter l'accès aux lieux d'exécution.</p> <p>De même, la mise en œuvre du chantier nécessite la mise à disposition de toilettes et d'un local pouvant servir de vestiaire et d'une salle pour le déjeuner.</p>	<p><b>Ville de NIORT</b></p>
<b>Salariés de la MIPE</b>	
<p><b>Encadrants</b> :</p> <p>pris en charge par les financeurs de la MIPE</p>	<p>FSE - ETAT - Ville de NIORT – Conseil Départemental des Deux Sèvres</p>
<p><b>Accompagnateurs socioprofessionnels</b> :</p> <p>pris en charge par les financeurs de la MIPE</p>	<p>FSE - ETAT - Ville de NIORT – Conseil Départemental des Deux Sèvres</p>
<b>Coût de la main d'œuvre</b>	
<p><b>Main d'œuvre</b> :</p> <p>4 salariés en contrat aidé CDDI et 14 jours de travail prévus :</p> <p>Soit <b>9 048,10 €</b></p>	<p><b>Ville de NIORT</b></p>
<p><b>Prime de panier</b> : 4 salariés x 14 jours x 4 € = <b>224,00 €</b></p> <p><b>Déplacement</b> : 14 jours x 6 € = <b>84,00 €</b></p>	<p><b>Ville de NIORT</b></p>
<b>Soit un total 9 356,10 €</b>	

# DEVIS N°W201705001288

## NUANCES UNIKALO NIORT

SAS au Capital de 1 376 000 EURO - SIRET 43976532200037 - APE 4673B

UNIKALO CHARENTE

19, Rue des Charmes

79000 - BESSINES

Téléphone : 05 49 75 34 00 - FAX : 05 49 75 34 01

Identification TVA : FR45439765322

Date : 24/11/2017

TIERS : 5N000188

N° Siret : 217901917

N° T.V.A. :

### Adresse de Facturation

MAIRIE DE NIORT

PLACE MARTIN BASTARD

B.P. 516

79022 NIORT CEDEX

Tél. : 05.49.78.79.80

Fax : FEUIL 05.49.78.72.4

PAGE : 1

ARTICLE	UNITE	DESIGNATION	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T.
		ECOLE GEORGES SAND			
SCALP070	1,000	SCALPEX SD+ 20L	20,000	5,968	119,36
T502004	2,00	MUREX 5KG	10,00	5,930	59,30
ND000564	4,00	ECOLO D'MOUSSE 20 L	80,00	1,269	101,52
10197	4,00	PLASCOFIX O 16L BLANC	64,00	4,39	280,96
20215AKS	8,00	PLASCOREX D3 MAT 20K SERIE A	160,00	2,95	472,00
2265A	2,00	PROTEC PRIM 330 12L GRIS RAL 7015	24,00	19,30	463,20
2148CW	2,00	UNILOX FER 12L SERIE C	24,00	22,49	539,76
DUL0073	3,000	FILM 4/100E BASIC PLUS PLIAGE EN 4 RL 25M X 3M	3,000	11,62	34,86
ACTI042	3,00	ACTIPRO RUBAN DE MASQUAGE CHANTIER 50MM X 50M	3,00	2,99	8,97
ACTI002	7,00	ACTIPRO MASTIC ACRYLIQUE 310ML	7,00	1,81	12,67
NU03945	3,00	POUCE UNIKALO JAUNE 6	3,00	13,08	39,24
NU03944	3,00	POUCE UNIKALO JAUNE 4	3,00	10,03	30,09

le - 24/11/2017



H.T. €	T.V.A.
2 161,93	(20%) 432,39
<b>2 161,93</b>	<b>432,39</b>


**NUANCES FAUCHER UNIKALO**  
 SAS au Capital de 1 376 000 EURO - SIRET 43976532200037 - APE 516F  
 19, Rue des Charmes  
 79000 BESSINES  
 Téléphone : 05 49 75 34 00 - Fax 05 49 75 34 01  
 Identification TVA : FR45439765322  
 mail : nuances.niort@unikalo.com

T.T.C.	2 594,32 €
	€
ACOMPTE	€
<b>NET A PAYER</b>	<b>2 594,32 €</b>

N° FACTURE	N° CLIENT



CONVENTION 2019  
ENTRE  
LA VILLE DE NIORT  
ET



LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI

**Chantier d'insertion**  
***Bâtiment divers –Jardin des plantes***  
***Programme restauration des murets***  
**79 000 NIORT**

**ENTRE** les soussignés :

**La Ville de Niort**, représentée par Monsieur BALOGÉ Jérôme, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2018, ci-après désignée la **VILLE DE NIORT**,  
*D'une part,*

**ET**

**La Mission pour l'insertion et pour l'emploi**, domiciliée 28, rue Pied de Fond, ZI Saint Liguair - 79000 NIORT, et représentée par Madame SEYS Mariannick, Présidente, dûment mandatée à cet effet, ci-après désignée « **La MIPE** »,  
*D'autre part,*

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1 – Localisation**

L'action projetée se situe à *Niort au jardin des plantes*.

**Article 2 – Nature des travaux**

Les travaux de restauration des murets se détaillent de la manière suivante :

**MURETS EN CONTREBAS (arrondi et de part et d'autres des escaliers)**

- 33,55 MI : Dépose du chaperon béton existant cis évacuation en DP
- 23,57 M2 : Buchage des joints de moellons pour agrandissement
- 23,57 M2 : Rejointement de la maçonnerie de moellons finition brossé
- 33,55 MI : Dessus de mur en dalle de 50\*50

**MURET EN PARTIE HAUTE**

- 16,20 MI : Dépose du chaperon béton existant cis évacuation en DP
- 8,10 M3 : Démontage d'un mur moellon  
Maçonnerie de moellons hourdé au mortier bâtard (Moellons fournis  
par le client)
- 9,72 M2 : Rejointement de la maçonnerie de moellons finition brossé

- 16,20 MI : Dessus de mur en dalle de 50\*50

#### FRAIS ANNEXES

- 1,00 Forfait : Amenée et repli de matériel et matériaux + location matériel
- 1,00 Forfait : Nettoyage de fin de chantier

### **Article 3 – Durée**

La convention sera exécutoire à compter de sa notification.

Le chantier est prévu pour une durée maximum de **13 jours** (hors éventuelles intempéries), dès accord de la Ville de Niort pour le démarrage des travaux. Celui-ci se formalisera par l'envoi d'un ordre de service par la Ville de Niort, qui sera signé par chacune des parties.

A noter, le chantier se déroulera en concertation avec les services de la Ville de Niort. Les jours de travaux sur le chantier ne sont pas systématiquement consécutifs.

### **Article 4 - Public concerné**

Les salariés intervenant sur les chantiers d'insertion sont tous titulaires d'un CDDI à la MIPE.

Les **5 salariés de la MIPE** travaillent, de manière générale, selon le planning ci-dessous aux horaires suivants :

8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00

Sur ce chantier, **5 salariés** interviendront à raison de 8,00 heures par jour.

Les vendredis et jours de repos sont réservés à l'accompagnement social, professionnel et formatif en dehors du site de l'activité, et aux réunions de préparation et d'organisation de chantiers ou de bilan de salariés.

Les équipes sont composées de personnes salariées de la MIPE en contrat de travail à durée déterminée d'insertion (CDDI) et d'un encadrant par équipe. Monsieur Régis MAINOT assurera l'encadrement des équipes sur le chantier.

Les référents de la MIPE sont : Monsieur Thierry PICAUD, Directeur, Monsieur Régis MAINOT, Directeur Technique à la MIPE ainsi que de Madame CARPENTIER Marion et Monsieur RUDEL Frédéric en la qualité d'accompagnateurs socio professionnels.

### **Article 5 - Matériels et locaux de chantier**

Pour la bonne exécution du chantier, les matériels suivants seront mis à disposition de la MIPE par la Ville de Niort :

- Apport de petits matériels et fournitures (fournis par la Ville de Niort) ;
- Location de matériel ;
- Fourniture de matériaux ;
- Raccordement en eau et en électricité ;
- Fourniture de panneaux et barrières annonçant les travaux.

Une salle sera mise à disposition comme local d'accueil, vestiaire et salle de restauration.

### **Article 6 - Plan de financement**

Le plan de financement correspondant à ce chantier est joint en annexe. L'équilibre, pour ce chantier, est assuré par une participation prévisionnelle de **11 423.92 Euros**.

Un premier acompte correspondant à une avance de 50 % de la participation globale de la Ville de Niort sera versé sur production d'une attestation signée de la MIPE, au commencement des travaux.

Le solde de 50 % sera versé à la fin du chantier, sur présentation de l'attestation de fin de chantier signée des deux parties.

**Article 7 – Garantie**

La MIPE se dégage de toute responsabilité concernant des vices de forme et les éventuels défauts d'exécution, les chantiers d'insertion n'ayant pas de garantie décennale.

**Article 8 - Résiliation anticipée**

La présente convention est conclue pour la durée des travaux.

Chacune des parties pourra en demander la dénonciation à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'autre partie et moyennant un préavis de trois mois.

De plus, la Ville de Niort se réserve le droit de résilier à tout moment la présente convention en cas de non-respect de l'un des articles de la convention.

**Fait à Niort, le**

**Pour la M.I.P.E.  
Le directeur,**

**Pour la Ville de Niort,  
L'Adjoint Délégué**

**Thierry PICAUD**

**Michel PAILLEY**

**Chantier d'insertion**  
**Bâtiment divers –Jardin des plantes**  
**Programme restauration des murets**  
**79 000 NIORT**

Opérations	Financeurs
<b>Matériaux</b> : Fournis par la Ville de NIORT, en fonction de l'avancée des travaux sur présentation de devis et estimés à un coût d'environ <b>0 Euro T.T.C.</b>	<b>Ville de NIORT</b>
<b>Matériel</b> : Les locations ou achats de petits matériels restent à la charge de la Ville de NIORT, si l'organisation du chantier en fait apparaître la nécessité.  Afin que chaque personne puisse s'impliquer personnellement, le donneur d'ordre devra faciliter l'accès aux lieux d'exécution.  De même, la mise en œuvre du chantier nécessite la mise à disposition de toilettes et d'un local pouvant servir de vestiaire et d'une salle pour le déjeuner.	<b>Ville de NIORT</b>
<b>Salariés de la MIPE</b>	
<b>Encadrants</b> : pris en charge par les financeurs de la MIPE	FSE - ETAT - Ville de NIORT – Conseil Départemental des Deux Sèvres
<b>Accompagnateurs socioprofessionnels</b> : pris en charge par les financeurs de la MIPE	FSE - ETAT - Ville de NIORT – Conseil Départemental des Deux Sèvres
<b>Coût de la main d'œuvre</b>	
<b>Main d'œuvre</b> : 5 salariés en contrat aidé CDDI et 13 jours de travail prévus : Soit <b>11 085,92 €</b>	<b>Ville de NIORT</b>
<b>Prime de panier</b> : 5 salariés x 13 jours x 4 € = <b>260,00 €</b> <b>Déplacement</b> : 13 jours x 6 € = <b>78,00 €</b>	<b>Ville de NIORT</b>
<b>Soit un total 11 423,92 €</b>	



CONVENTION 2019  
ENTRE  
LA VILLE DE NIORT  
ET



LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI

## Chantier d'insertion

***Bâtiment sportif – Salle de sport du Coteau St Hubert***  
***Réfection des peintures du hall d'entrée, des escaliers et des W.C.***  
**79 000 NIORT**

**ENTRE** les soussignés :

**La Ville de Niort**, représentée par Monsieur BALOGÉ Jérôme, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2018, ci-après désignée la **VILLE DE NIORT**,  
*D'une part,*

**ET**

**La Mission pour l'insertion et pour l'emploi**, domiciliée 28, rue Pied de Fond, ZI Saint Liguairé - 79000 NIORT, et représentée par Madame SEYS Mariannick, Présidente, dûment mandatée à cet effet, ci-après désignée « **La MIPE** »,  
*D'autre part,*

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

### **Article 1 – Localisation**

L'action projetée se situe à Niort à la Salle de sport du Coteau St Hubert – rue du Coteau St-Hubert

### **Article 2 – Nature des travaux**

Les travaux de réfection des peintures du hall d'entrée, des escaliers et des W.C. se détaillent de la manière suivante :

#### **REPRISE DES FONDS ET REMISE EN PEINTURE DE L'ESCALIER**

- 66,60 M2 : Arrachage de la toile de verre existante, rebouchage, égrenage, ponçage des murs
- 66,60 M2 : Toile de verre et 2 couches de satinée
- 5,45 M2 : Sur garde-corps et mains courantes métalliques: Application de deux couches
- 10,50 M2 : Sur portes 1 Face cage d'escalier: Préparation et 2 couches de peinture
- 42,00 M2 : Montage démontage d'un échafaudage
- 17,88 M2 : Rebouchage, égrenage, ponçage du plafond
- 17,88 M2 : Toile de verre et Application de 2 couches de peinture MAT sur plafond

## MISE EN PEINTURE DES SURFACES PEINTES DES SANITAIRES DES DEUX COTES DE L'ARRIVEE DE L'ESCALIER

- 8,97 M2 : Préparation des surfaces peintes au mur au-dessus des carrelages
- 8,97 M2 : application de 2 couches de satinée
- 2,40 M2 : Rebouchage, égrenage, ponçage du plafond (uniquement sanitaire côté gauche partiel)
- 2,40 M2 : Toile de verre et Application de 2 couches de peinture MAT sur plafond
- 7,56 M2 : Sur portes d'accès aux sanitaires 1 face et intermédiaire 2 faces: Préparation et 2 couches de peinture
- 1,00 For : Installation, Protection et Nettoyage de fin de chantier

### **Article 3 – Durée**

La convention sera exécutoire à compter de sa notification.

Le chantier est prévu pour une durée maximum de **8 jours** (hors éventuelles intempéries), dès accord de la Ville de Niort pour le démarrage des travaux. Celui-ci se formalisera par l'envoi d'un ordre de service par la Ville de Niort, qui sera signé par chacune des parties.

A noter, le chantier se déroulera en concertation avec les services de la Ville de Niort. Les jours de travaux sur le chantier ne sont pas systématiquement consécutifs.

### **Article 4 - Public concerné**

Les salariés intervenant sur les chantiers d'insertion sont tous titulaires d'un CDDI à la MIPE.

Les **4 salariés de la MIPE** travaillent, de manière générale, selon le planning ci-dessous aux horaires suivants :

8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00

Sur ce chantier, **4 salariés** interviendront à raison de 8,00 heures par jour.

Les vendredis et jours de repos sont réservés à l'accompagnement social, professionnel et formatif en dehors du site de l'activité, et aux réunions de préparation et d'organisation de chantiers ou de bilan de salariés.

Les équipes sont composées de personnes salariées de la MIPE en contrat de travail à durée déterminée d'insertion (CDDI) et d'un encadrant par équipe. Monsieur Régis MAINOT assurera l'encadrement des équipes sur le chantier.

Les référents de la MIPE sont : Monsieur Thierry PICAUD, Directeur, Monsieur Régis MAINOT, Directeur Technique à la MIPE ainsi que de Madame CARPENTIER Marion et Monsieur RUDEL Frédéric en la qualité d'accompagnateurs socio professionnels.

### **Article 5 - Matériels et locaux de chantier**

Pour la bonne exécution du chantier, les matériels suivants seront mis à disposition de la MIPE par la Ville de Niort :

- Apport de petits matériels et fournitures (fournis par la Ville de Niort) ;
- Location de matériel ;
- Fourniture de matériaux ;
- Raccordement en eau et en électricité ;
- Fourniture de panneaux et barrières annonçant les travaux.

Une salle sera mise à disposition comme local d'accueil, vestiaire et salle de restauration.

## **Article 6 - Plan de financement**

Le plan de financement correspondant à ce chantier est joint en annexe. L'équilibre, pour ce chantier, est assuré par une participation prévisionnelle de **5 258,72 €uros**.

Un premier acompte correspondant à une avance de 50 % de la participation globale de la Ville de Niort sera versé sur production d'une attestation signée de la MIPE, au commencement des travaux.

Le solde de 50 % sera versé à la fin du chantier, sur présentation de l'attestation de fin de chantier signée des deux parties.

## **Article 7 – Garantie**

La MIPE se dégage de toute responsabilité concernant des vices de forme et les éventuels défauts d'exécution, les chantiers d'insertion n'ayant pas de garantie décennale.

## **Article 8 - Résiliation anticipée**

La présente convention est conclue pour la durée des travaux.

Chacune des parties pourra en demander la dénonciation à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'autre partie et moyennant un préavis de trois mois.

De plus, la Ville de Niort se réserve le droit de résilier à tout moment la présente convention en cas de non-respect de l'un des articles de la convention.

**Fait à Niort, le**

**Pour la M.I.P.E.  
Le directeur,**

**Pour la Ville de Niort,  
L'Adjoint Délégué**

**Thierry PICAUD**

**Michel PAILLEY**

## Chantier d'insertion

**Bâtiment sportif – Salle de sport du Coteau St Hubert**  
**Réfection des peintures du hall d'entrée, des escaliers et des W.C.**

**79 000 NIORT**

Opérations	Financeurs
<p><b>Matériaux</b> : Fournis par la Ville de NIORT, en fonction de l'avancée des travaux sur présentation de devis et estimés à un coût d'environ <b>842,39 €uros T.T.C.</b></p>	<p><b>Ville de NIORT</b></p>
<p><b>Matériel</b> : Les locations ou achats de petits matériels restent à la charge de la Ville de NIORT, si l'organisation du chantier en fait apparaître la nécessité.</p> <p>Afin que chaque personne puisse s'impliquer personnellement, le donneur d'ordre devra faciliter l'accès aux lieux d'exécution.</p> <p>De même, la mise en œuvre du chantier nécessite la mise à disposition de toilettes et d'un local pouvant servir de vestiaire et d'une salle pour le déjeuner.</p>	<p><b>Ville de NIORT</b></p>
<b>Salariés de la MIPE</b>	
<p><b>Encadrants</b> :</p> <p>pris en charge par les financeurs de la MIPE</p>	<p>FSE - ETAT - Ville de NIORT – Conseil Départemental des Deux Sèvres</p>
<p><b>Accompagnateurs socioprofessionnels</b> :</p> <p>pris en charge par les financeurs de la MIPE</p>	<p>FSE - ETAT - Ville de NIORT – Conseil Départemental des Deux Sèvres</p>
<b>Coût de la main d'œuvre</b>	
<p><b>Main d'œuvre</b> :</p> <p>4 salariés en contrat aidé CDDI et 8 jours de travail prévus :</p> <p>Soit <b>5 082,72 €</b></p>	<p><b>Ville de NIORT</b></p>
<p><b>Prime de panier</b> : 4 salariés x 8 jours x 4 € = <b>128,00 €</b></p> <p><b>Déplacement</b> : 8 jours x 6 € = <b>48,00 €</b></p>	<p><b>Ville de NIORT</b></p>
<b>Soit un total 5 258,72 €</b>	

# DEVIS N°W201805001105

## NUANCES UNIKALO NIORT

SAS au Capital de 1 376 000 EURO - SIRET 43976532200037 - APE 4673B

UNIKALO CHARENTE

19, Rue des Charmes

79000 - BESSINES

Téléphone : 05 49 75 34 00 - FAX : 05 49 75 34 01

Identification TVA : FR45439765322

### Adresse de Facturation

MAIRIE DE NIORT

PLACE MARTIN BASTARD

B.P. 516

79022 NIORT CEDEX

Date : 01/08/2018

TIERS : 5N000188

N° Siret : 217901917

N° T.V.A. :

Tél. : 05.49.78.79.80

Fax : FEUIL 05.49.78.72.4

PAGE : 1

Votre contact : JOEL, B (503)

<u>ARTICLE</u>	<u>UNITE</u>	<u>DESIGNATION</u>	<u>QUANTITE</u>	<u>P.U.</u>	<u>MONTANT H.T.</u>
SCALP012	2,00	STE PEZENNE OMNISPORT HORS MARCHÉ SCALP AQUA 03 5L	10,00	3,95	39,50

H.T.	€	T.V.A.	€
	39,50	(20%)	7,90
	<b>39,50</b>		<b>7,90</b>

T.T.C.	47,40 €
	€
ACOMPTE	€
<b>NET A PAYER</b>	<b>47,40 €</b>

N° FACTURE | N° CLIENT

# DEVIS N°W201805001106

## NUANCES UNIKALO NIORT

SAS au Capital de 1 376 000 EURO - SIRET 43976532200037 - APE 4673B

UNIKALO CHARENTE

19, Rue des Charmes

79000 - BESSINES

Téléphone : 05 49 75 34 00 - FAX : 05 49 75 34 01

Identification TVA : FR45439765322

### Adresse de Facturation

MAIRIE DE NIORT

PLACE MARTIN BASTARD

B.P. 516

79022 NIORT CEDEX

Tél. : 05.49.78.79.80

Fax : FEUIL 05.49.78.72.4

Date : 01/08/2018

TIERS : 5N000188

N° Siret : 217901917

N° T.V.A. :

PAGE : 1

Votre contact : JOEL, B (503)

ARTICLE	UNITE	DESIGNATION	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T.
		STE PEZENNE OMNISPORT MARCHÉ REVETEMENT			
EUR0035	2,00	TISS N BAT STANDARD MAILLE 120G 50ML	100,00	0,69	69,00
BOST105	2,00	ACTIPRO COLLE TDV NUANCES 20KG	40,00	0,630	25,20

H.T.	€	T.V.A.	€
	94,20	(20%)	18,84
	94,20		18,84

T.T.C.	113,04 €
	€
ACOMPTE	€
NET A PAYER	113,04 €

N° FACTURE N° CLIENT

# DEVIS N°W201805001107

## NUANCES UNIKALO NIORT

SAS au Capital de 1 376 000 EURO - SIRET 43976532200037 - APE 4673B

UNIKALO CHARENTE

19, Rue des Charmes

79000 - BESSINES

Téléphone : 05 49 75 34 00 - FAX : 05 49 75 34 01

Identification TVA : FR45439765322

### Adresse de Facturation

MAIRIE DE NIORT

PLACE MARTIN BASTARD

B.P. 516

79022 NIORT CEDEX

Date : 01/08/2018

TIERS : 5N000188

N° Siret : 217901917

N° T.V.A. :

Tél. : 05.49.78.79.80

Fax : FEUIL 05.49.78.72.4

PAGE : 1

Votre contact : JOEL, B (503)

ARTICLE	UNITE	DESIGNATION	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T.
		STE PEZENNE OMNISPORT MARCHÉ PEINTURE			
10125C	2,00	AQUARYL SATIN + 16L SERIE C	32,00	8,27	264,64
2146CW	2,00	UNILOX FER 0L75 SERIE C	2,00	11,41	22,82
20171155	2,00	O2LAK SATIN INFINITY 3L SERIE C	6,00	11,43	68,58
22273L	2,000	NEVADA 3L BLANC	6,000	10,65	63,90
10160	1,00	AQUAPRIM ISOLANT 16L BLANC	16,00	8,50	136,00
PRE0017	10,00	ABRASIF FE. 230X280 G80 PG550 SUPER FINISHING MARRON 874	10,00	0,170	1,70
PRE0016	10,00	ABRASIF FE. 230X280 G100 PG550 SUPER FINISHING MARRON 873	10,00	0,150	1,50
ACTI058	1,00	ACTIPRO ENDUIT REBOUCHAGE SAC 15KG	15,00	0,610	9,15

H.T.	€	T.V.A.	€
	568,29	(20%)	113,66
	<b>568,29</b>		<b>113,66</b>

T.T.C.	681,95	€
		€
ACOMPTE		€
<b>NET A PAYER</b>	<b>681,95</b>	€

N° FACTURE N° CLIENT



CONVENTION 2019  
ENTRE  
LA VILLE DE NIORT  
ET



LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI

**Chantier d'insertion**  
***Bâtiment sportif – Salle de sport rue Villersexel***  
***Reprise de peinture soubassement du mur côté EST grande salle***  
**79 000 NIORT**

**ENTRE** les soussignés :

**La Ville de Niort**, représentée par Monsieur BALOGÉ Jérôme, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2018, ci-après désignée la **VILLE DE NIORT**,  
*D'une part,*

**ET**

**La Mission pour l'insertion et pour l'emploi**, domiciliée 28, rue Pied de Fond, ZI Saint Liguairé - 79000 NIORT, et représentée par Madame SEYS Mariannick, Présidente, dûment mandatée à cet effet, ci-après désignée « **La MIPE** »,  
*D'autre part,*

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1 – Localisation**

L'action projetée se situe à *Niort à la Salle de sport rue Villersexel*

**Article 2 – Nature des travaux**

Les travaux de reprise de peinture soubassement du mur côté EST grande salle se détaillent de la manière suivante :

- 115,70 M2 : Lessivage des surfaces à peindre  
Rattrapage ponctuel de fonds pour lui redonner un aspect similaire à la peinture gé-
- 2,00 M2 : nérale
- 115,70 M2 : Application de 2 couches acrylique sur support existant
- 1,00 Forfait : Installation, Protection et Nettoyage de fin de chantier

### **Article 3 – Durée**

La convention sera exécutoire à compter de sa notification.

Le chantier est prévu pour une durée maximum de **7 jours** (hors éventuelles intempéries), dès accord de la Ville de Niort pour le démarrage des travaux. Celui-ci se formalisera par l'envoi d'un ordre de service par la Ville de Niort, qui sera signé par chacune des parties.

A noter, le chantier se déroulera en concertation avec les services de la Ville de Niort. Les jours de travaux sur le chantier ne sont pas systématiquement consécutifs.

### **Article 4 - Public concerné**

Les salariés intervenant sur les chantiers d'insertion sont tous titulaires d'un CDDI à la MIPE.

Les **3 salariés de la MIPE** travaillent, de manière générale, selon le planning ci-dessous aux horaires suivants :

8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00

Sur ce chantier, **3 salariés** interviendront à raison de 8,00 heures par jour.

Les vendredis et jours de repos sont réservés à l'accompagnement social, professionnel et formatif en dehors du site de l'activité, et aux réunions de préparation et d'organisation de chantiers ou de bilan de salariés.

Les équipes sont composées de personnes salariées de la MIPE en contrat de travail à durée déterminée d'insertion (CDDI) et d'un encadrant par équipe. Monsieur Régis MAINOT assurera l'encadrement des équipes sur le chantier.

Les référents de la MIPE sont : Monsieur Thierry PICAUD, Directeur, Monsieur Régis MAINOT, Directeur Technique à la MIPE ainsi que de Madame CARPENTIER Marion et Monsieur RUDEL Frédéric en la qualité d'accompagnateurs socio professionnels.

### **Article 5 - Matériels et locaux de chantier**

Pour la bonne exécution du chantier, les matériels suivants seront mis à disposition de la MIPE par la Ville de Niort :

- Apport de petits matériels et fournitures (fournis par la Ville de Niort) ;
- Location de matériel ;
- Fourniture de matériaux ;
- Raccordement en eau et en électricité ;
- Fourniture de panneaux et barrières annonçant les travaux.

Une salle sera mise à disposition comme local d'accueil, vestiaire et salle de restauration.

### **Article 6 - Plan de financement**

Le plan de financement correspondant à ce chantier est joint en annexe. L'équilibre, pour ce chantier, est assuré par une participation prévisionnelle de **3 110,71 Euros**.

Un premier acompte correspondant à une avance de 50 % de la participation globale de la Ville de Niort sera versé sur production d'une attestation signée de la MIPE, au commencement des travaux.

Le solde de 50 % sera versé à la fin du chantier, sur présentation de l'attestation de fin de chantier signée des deux parties.

## **Article 7 – Garantie**

La MIPE se dégage de toute responsabilité concernant des vices de forme et les éventuels défauts d'exécution, les chantiers d'insertion n'ayant pas de garantie décennale.

## **Article 8 - Résiliation anticipée**

La présente convention est conclue pour la durée des travaux.

Chacune des parties pourra en demander la dénonciation à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'autre partie et moyennant un préavis de trois mois.

De plus, la Ville de Niort se réserve le droit de résilier à tout moment la présente convention en cas de non-respect de l'un des articles de la convention.

**Fait à Niort, le**

**Pour la M.I.P.E.  
Le directeur,**

**Pour la Ville de Niort,  
L'Adjoint Délégué**

**Thierry PICAUD**

**Michel PAILLEY**

## Chantier d'insertion

### *Bâtiment sportif – Salle de sport rue Villersexel*

### *Reprise de peinture soubassement du mur côté EST grande salle*

## 79 000 NIORT

Opérations	Financeurs
<p><b>Matériaux</b> : Fournis par la Ville de NIORT, en fonction de l'avancée des travaux sur présentation de devis et estimés à un coût d'environ <b>659,08 €uros T.T.C.</b></p>	<p><b>Ville de NIORT</b></p>
<p><b>Matériel</b> : Les locations ou achats de petits matériels restent à la charge de la Ville de NIORT, si l'organisation du chantier en fait apparaître la nécessité.</p> <p>Afin que chaque personne puisse s'impliquer personnellement, le donneur d'ordre devra faciliter l'accès aux lieux d'exécution.</p> <p>De même, la mise en œuvre du chantier nécessite la mise à disposition de toilettes et d'un local pouvant servir de vestiaire et d'une salle pour le déjeuner.</p>	<p><b>Ville de NIORT</b></p>
<b>Salariés de la MIPE</b>	
<p><b>Encadrants</b> :</p> <p>pris en charge par les financeurs de la MIPE</p>	<p>FSE - ETAT - Ville de NIORT – Conseil Départemental des Deux Sèvres</p>
<p><b>Accompagnateurs socioprofessionnels</b> :</p> <p>pris en charge par les financeurs de la MIPE</p>	<p>FSE - ETAT - Ville de NIORT – Conseil Départemental des Deux Sèvres</p>
<b>Coût de la main d'œuvre</b>	
<p><b>Main d'œuvre</b> :</p> <p>3 salariés en contrat aidé CDDI et 7 jours de travail prévus :</p> <p>Soit <b>2 984,71 €</b></p>	<p><b>Ville de NIORT</b></p>
<p><b>Prime de panier</b> : 3 salariés x 7 jours x 4 € = <b>84,00 €</b></p> <p><b>Déplacement</b> : 7 jours x 6 € = <b>42,00 €</b></p>	<p><b>Ville de NIORT</b></p>
<b>Soit un total 3 110,71 €</b>	

# DEVIS N°W201805001104

## NUANCES UNIKALO NIORT

SAS au Capital de 1 376 000 EURO - SIRET 43976532200037 - APE 4673B

UNIKALO CHARENTE

19, Rue des Charmes

79000 - BESSINES

Téléphone : 05 49 75 34 00 - FAX : 05 49 75 34 01

Identification TVA : FR45439765322

### Adresse de Facturation

MAIRIE DE NIORT

PLACE MARTIN BASTARD

B.P. 516

79022 NIORT CEDEX

Tél. : 05.49.78.79.80

Fax : FEUIL 05.49.78.72.4

Date : 01/08/2018

TIERS : 5N000188

N° Siret : 217901917

N° T.V.A. :

PAGE : 1

Votre contact : JOEL, B (503)

<u>ARTICLE</u>	<u>UNITE</u>	<u>DESIGNATION</u>	<u>QUANTITE</u>	<u>P.U.</u>	<u>MONTANT H.T.</u>
		IUFM SALLE ESCRIME MARCHÉ PEINTURE			
10125C	2,00	AQUARYL SATIN + 16L SERIE C	32,00	8,27	264,64
10127C	2,00	AQUARYL SATIN + 3L SERIE C	6,00	9,54	57,24
10160	1,00	AQUAPRIM ISOLANT 16L BLANC	16,00	8,50	136,00
PRE0017	10,00	ABRASIF FE. 230X280 G80 PG550 SUPER FINISHING MARRON 874	10,00	0,170	1,70
PRE0016	10,00	ABRASIF FE. 230X280 G100 PG550 SUPER FINISHING MARRON 873	10,00	0,150	1,50
ACTI058	1,00	ACTIPRO ENDUIT REBOUCHAGE SAC 15KG	15,00	0,610	9,15

H.T.	€	T.V.A.	€
	470,23	(20%)	94,05
	<b>470,23</b>		<b>94,05</b>

T.T.C.	564,28 €
	€
ACOMPTE	€
<b>NET A PAYER</b>	<b>564,28 €</b>

N° FACTURE	N° CLIENT
------------	-----------

# DEVIS N°W201805001103

## NUANCES UNIKALO NIORT

SAS au Capital de 1 376 000 EURO - SIRET 43976532200037 - APE 4673B

UNIKALO CHARENTE

19, Rue des Charmes

79000 - BESSINES

Téléphone : 05 49 75 34 00 - FAX : 05 49 75 34 01

Identification TVA : FR45439765322

### Adresse de Facturation

MAIRIE DE NIORT

PLACE MARTIN BASTARD

B.P. 516

79022 NIORT CEDEX

Tél. : 05.49.78.79.80

Fax : FEUIL 05.49.78.72.4

Date : 01/08/2018

TIERS : 5N000188

N° Siret : 217901917

N° T.V.A. :

PAGE : 1

Votre contact : JOEL, B (503)

ARTICLE	UNITE	DESIGNATION	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T.
SCALP012	4,00	IUFM SALLE ESCRIME HORS MARCHÉ SCALP AQUA 03 5L	20,00	3,95	79,00

H.T.	€	T.V.A.	€
79,00		(20%)	15,80
79,00			15,80

T.T.C.	94,80	€
		€
ACOMPTE		€
NET A PAYER	94,80	€

N° FACTURE N° CLIENT



CONVENTION 2019  
ENTRE  
LA VILLE DE NIORT  
ET



LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI

**Chantier d'insertion**  
**Bâtiment sportif – Salle de sport de Pissardant**  
**Travaux de bouchage des grattes pieds**  
**79 000 NIORT**

**ENTRE** les soussignés :

**La Ville de Niort**, représentée par Monsieur BALOGÉ Jérôme, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2018, ci-après désignée la **VILLE DE NIORT**,  
*D'une part,*

**ET**

**La Mission pour l'insertion et pour l'emploi**, domiciliée 28, rue Pied de Fond, ZI Saint Liguairé - 79000 NIORT, et représentée par Madame SEYS Mariannick, Présidente, dûment mandatée à cet effet, ci-après désignée « **La MIPE** »,  
*D'autre part,*

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1 – Localisation**

L'action projetée se situe à *Niort à la Salle de sport de Pissardant – Rue de Pissardant*

**Article 2 – Nature des travaux**

Les travaux de bouchage des grattes pieds se détaillent de la manière suivante :

TRAVAUX DE PEINTURE DES MURS DE LA SALLE DE L'ETAGE

- 160,89 M2 : Préparations, rebouchage, égrenage, ponçage des murs
- 160,89 M2 : Toile de verre + application de 2 couches de peinture finition cis plinthes existantes  
NOTA: Les plaques d'OSB sont laissées en place et recouvertes de toile de verre dito le mur sur lequel elles sont fixées
- 5,43 M2 : Application de deux couches de peinture métal sur les appuis et poteaux encastrés dans la cloison côté façade
- 15,44 M2 : Sur les poteaux métalliques dépassant de la cloison côté salle: Application de deux couches uniquement dans l'ame de la première partie (0.50 larg\*3.43 Haut)pour masquer les traces blanches visibles le long des jonctions poteaux/murs
- 6,30 M2 : Sur portes sur pignons : Préparation et 2 couches de peinture côté intérieur uniquement

## TRAVAUX DE CARRELAGE DE L'ENTREE AU REZ DE CHAUSSEE

- 1,00 Ens : Rebouchage au mortier fibré du décaissé de la grille gratte-pied existante cis enlèvement du cadre
- 8,82 M2 : Fourniture et pose de carrelage collé sur support existant
- 2,00 Ens : Mise en jeu des portes d'entrées
- 1,00 For : Installation, Protection et Nettoyage de fin de chantier

### **Article 3 – Durée**

La convention sera exécutoire à compter de sa notification.

Le chantier est prévu pour une durée maximum de **11 jours** (hors éventuelles intempéries), dès accord de la Ville de Niort pour le démarrage des travaux. Celui-ci se formalisera par l'envoi d'un ordre de service par la Ville de Niort, qui sera signé par chacune des parties.

A noter, le chantier se déroulera en concertation avec les services de la Ville de Niort. Les jours de travaux sur le chantier ne sont pas systématiquement consécutifs.

### **Article 4 - Public concerné**

Les salariés intervenant sur les chantiers d'insertion sont tous titulaires d'un CDDI à la MIPE.

Les **4 salariés de la MIPE** travaillent, de manière générale, selon le planning ci-dessous aux horaires suivants :

8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00

Sur ce chantier, **4 salariés** interviendront à raison de 8,00 heures par jour.

Les vendredis et jours de repos sont réservés à l'accompagnement social, professionnel et formatif en dehors du site de l'activité, et aux réunions de préparation et d'organisation de chantiers ou de bilan de salariés.

Les équipes sont composées de personnes salariées de la MIPE en contrat de travail à durée déterminée d'insertion (CDDI) et d'un encadrant par équipe. Monsieur Régis MAINOT assurera l'encadrement des équipes sur le chantier.

Les référents de la MIPE sont : Monsieur Thierry PICAUD, Directeur, Monsieur Régis MAINOT, Directeur Technique à la MIPE ainsi que de Madame CARPENTIER Marion et Monsieur RUDEL Frédéric en la qualité d'accompagnateurs socio professionnels.

### **Article 5 - Matériels et locaux de chantier**

Pour la bonne exécution du chantier, les matériels suivants seront mis à disposition de la MIPE par la Ville de Niort :

- Apport de petits matériels et fournitures (fournis par la Ville de Niort) ;
- Location de matériel ;
- Fourniture de matériaux ;
- Raccordement en eau et en électricité ;
- Fourniture de panneaux et barrières annonçant les travaux.

Une salle sera mise à disposition comme local d'accueil, vestiaire et salle de restauration.

## **Article 6 - Plan de financement**

Le plan de financement correspondant à ce chantier est joint en annexe. L'équilibre, pour ce chantier, est assuré par une participation prévisionnelle de **7 262,44 Euros**.

Un premier acompte correspondant à une avance de 50 % de la participation globale de la Ville de Niort sera versé sur production d'une attestation signée de la MIPE, au commencement des travaux.

Le solde de 50 % sera versé à la fin du chantier, sur présentation de l'attestation de fin de chantier signée des deux parties.

## **Article 7 – Garantie**

La MIPE se dégage de toute responsabilité concernant des vices de forme et les éventuels défauts d'exécution, les chantiers d'insertion n'ayant pas de garantie décennale.

## **Article 8 - Résiliation anticipée**

La présente convention est conclue pour la durée des travaux.

Chacune des parties pourra en demander la dénonciation à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'autre partie et moyennant un préavis de trois mois.

De plus, la Ville de Niort se réserve le droit de résilier à tout moment la présente convention en cas de non-respect de l'un des articles de la convention.

**Fait à Niort, le**

**Pour la M.I.P.E.  
Le directeur,**

**Pour la Ville de Niort,  
L'Adjoint Délégué**

**Thierry PICAUD**

**Michel PAILLEY**

## Chantier d'insertion

### *Bâtiment sportif – Salle de sport de Pissardant*

### *Travaux de bouchage des grattes pieds*

## 79 000 NIORT

Opérations	Financeurs
<p><b>Matériaux</b> : Fournis par la Ville de NIORT, en fonction de l'avancée des travaux sur présentation de devis et estimés à un coût d'environ <b>1 452,45 €uros T.T.C.</b></p>	<p><b>Ville de NIORT</b></p>
<p><b>Matériel</b> : Les locations ou achats de petits matériels restent à la charge de la Ville de NIORT, si l'organisation du chantier en fait apparaître la nécessité.</p> <p>Afin que chaque personne puisse s'impliquer personnellement, le donneur d'ordre devra faciliter l'accès aux lieux d'exécution.</p> <p>De même, la mise en œuvre du chantier nécessite la mise à disposition de toilettes et d'un local pouvant servir de vestiaire et d'une salle pour le déjeuner.</p>	<p><b>Ville de NIORT</b></p>
<b>Salariés de la MIPE</b>	
<p><b>Encadrants</b> :</p> <p>pris en charge par les financeurs de la MIPE</p>	<p>FSE - ETAT - Ville de NIORT – Conseil Départemental des Deux Sèvres</p>
<p><b>Accompagnateurs socioprofessionnels</b> :</p> <p>pris en charge par les financeurs de la MIPE</p>	<p>FSE - ETAT - Ville de NIORT – Conseil Départemental des Deux Sèvres</p>
<b>Coût de la main d'œuvre</b>	
<p><b>Main d'œuvre</b> :</p> <p>4 salariés en contrat aidé CDDI et 11 jours de travail prévus :</p> <p>Soit <b>7 020,44 €</b></p>	<p><b>Ville de NIORT</b></p>
<p><b>Prime de panier</b> : 4 salariés x 11 jours x 4 € = <b>176,00 €</b></p> <p><b>Déplacement</b> : 11 jours x 6 € = <b>66,00 €</b></p>	<p><b>Ville de NIORT</b></p>
<b>Soit un total 7 262,44 €</b>	



**VM NIORT MATERIAUX**  
 RUE DES HERBILLAUX  
 BP 1025  
 79010 NIORT CEDEX  
 TEL:0549331171 FAX:0549335345

**DEVIS No 2111749623**

**CE DOCUMENT N'AUTORISE PAS L'ENLEVEMENT DE MATERIAUX**

S.A.S au Capital de 5.973.300 Euros  
 337 587 422 R.C.S. La Roche sur Yon  
 APE 4673 A -Code TVA: FR 22 337 587 422  
 Siege Social : VM DISTRIBUTION  
 Rte de la Roche - 85260 L'Herbergement

VILLE DE NIORT-SERV.PATR

DIRECTION BUDGET  
 CPMPTABILITE BP 516  
 79022 NIORT CEDEX

Tel :0549787367 Port : 0675077448 Fax : 0549787247

Ref : PISSARDAN MEZZANINE

Date	N° Compte	Page
23/08/18	PA281653	1(1)

Suivi par : Emilie COUTURIER - 331  
 ATC : 331N - DEV

3410

Code Article	Désignation	Qté.	Long. Poids Capacité	Largeur	Epaisseur	Surface Volume	Uni. Vte	Prix Unitaire HT (en EUR)	TVA	Prix Total HT (en EUR)
CA22065	GRES.P.30X30 MALVEIRA G344	9	1,15	1		10.35	M2	8,47	20	87,66
CA18978	PROLISOUPLE GRIS 25KG 5071 P.L	2				2	SAC	14,99	20	29,98
CA09463	PROLIJOINT S GRIS 25KG 542 P.L	1				1	SAC	11,90	20	11,90
GO20387	INDIMORTIER 35KGS	5				5	SAC	4,96	20	24,80
GO16674	EUROF.MF FINE+1217 500G/M3 FIB	5				5	DOS	3,77	20	18,85
*****										
HORAIRES D'ETE DU 06 AU 31 AOUT 2018 INCLUS										
8H - 12H 14H - 17H										
*****										

Cette offre (Hors produits métallurgiques) est valable 30 jours à compter de la date d'émission et révisable en fonction des conditions économiques du marché. Sauf spécification contraire, les prix proposés sont DEPART hors transport. Pour toute commande d'éléments sur mesure un acompte d'au moins 30% est perçu à la signature. Conditions générales de vente figurant au verso, lues et approuvées.

**Qualité de service**



**PROTOCOLE DE SÉCURITÉ CHARGEMENT/DÉCHARGEMENT**  
 art. R237-1 et suivant du code du travail

Merci:

- de porter des chaussures de sécurité et des gants de protection.
- de respecter les limitations de vitesse (10 km/h maxi).
- de ne pas utiliser le matériel de VM.
- d'arrêter vos moteurs en stationnement.
- de vous laisser servir par un magasinier.
- d'être attentif aux risques de surcharge et à l'arrimage qui sont sous votre responsabilité de professionnel.

	EUR
<b>TOTAL HT</b>	173,19
<b>TOTAL TVA</b>	34,64
<b>TOTAL TTC</b>	207,83 €

Bon pour commande des articles ci-dessus désignés.

Date :

Signatures :

# DEVIS N°W201805001100

## NUANCES UNIKALO NIORT

SAS au Capital de 1 376 000 EURO - SIRET 43976532200037 - APE 4673B

UNIKALO CHARENTE

19, Rue des Charmes

79000 - BESSINES

Téléphone : 05 49 75 34 00 - FAX : 05 49 75 34 01

Identification TVA : FR45439765322

### Adresse de Facturation

MAIRIE DE NIORT

PLACE MARTIN BASTARD

B.P. 516

79022 NIORT CEDEX

Date : 01/08/2018

TIERS : 5N000188

N° Siret : 217901917

N° T.V.A. :

Tél. : 05.49.78.79.80

Fax : FEUIL 05.49.78.72.4

PAGE : 1

Votre contact : JOEL, B (503)

ARTICLE	UNITE	DESIGNATION	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T.
		PISSARDANT MEZZANINE MARCHÉ REVETEMENT			
EUR0035	4,00	TISS N BAT STANDARD MAILLE 120G 50ML	200,00	0,69	138,00
BOST105	3,00	ACTIPRO COLLE TDV NUANCES 20KG	60,00	0,630	37,80

H.T.	€	T.V.A.	€
175,80		(20%)	35,16
<b>175,80</b>			<b>35,16</b>

T.T.C.	210,96 €
	€
ACOMPTE	€
<b>NET A PAYER</b>	<b>210,96 €</b>

N° FACTURE

N° CLIENT

# DEVIS N°W201805001101

## NUANCES UNIKALO NIORT

SAS au Capital de 1 376 000 EURO - SIRET 43976532200037 - APE 4673B

UNIKALO CHARENTE

19, Rue des Charmes

79000 - BESSINES

Téléphone : 05 49 75 34 00 - FAX : 05 49 75 34 01

Identification TVA : FR45439765322

### Adresse de Facturation

MAIRIE DE NIORT

PLACE MARTIN BASTARD

B.P. 516

79022 NIORT CEDEX

Date : 01/08/2018

TIERS : 5N000188

N° Siret : 217901917

N° T.V.A. :

Tél. : 05.49.78.79.80

Fax : FEUIL 05.49.78.72.4

PAGE : 1

Votre contact : JOEL, B (503)

ARTICLE	UNITE	DESIGNATION	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T.
		PISSARDANT MEZZANINE MARCHÉ PEINTURE			
10125C	4,00	AQUARYL SATIN + 16L SERIE C	64,00	8,27	529,28
2146CW	2,00	UNILOX FER 0L75 SERIE C	2,00	11,41	22,82
20171163	2,00	O2LAK SATIN INFINITY 0L75 SERIE C	2,00	9,16	18,32
10160	2,00	AQUAPRIM ISOLANT 16L BLANC	32,00	8,50	272,00
PRE0580	15,00	ABRASIF FE. 230X280 G60 PG550 SUPER FINISHING MARRON 877	15,00	0,504	7,56
PRE0016	15,00	ABRASIF FE. 230X280 G100 PG550 SUPER FINISHING MARRON 873	15,00	0,150	2,25
ACTI058	1,00	ACTIPRO ENDUIT REBOUCHAGE SAC 15KG	15,00	0,610	9,15

H.T.	€	T.V.A.	€
861,38		(20%)	172,28
<b>861,38</b>			<b>172,28</b>

T.T.C.	1 033,66 €
	€
ACOMPTE	€
<b>NET A PAYER</b>	<b>1 033,66 €</b>

N° FACTURE N° CLIENT



CONVENTION 2019  
ENTRE  
LA VILLE DE NIORT  
ET



LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI

**Chantier d'insertion**  
**Bâtiment sportif – Salle omnisport Rue Barra**  
**Réfection des plafonds des vestiaires**  
**79 000 NIORT**

**ENTRE** les soussignés :

**La Ville de Niort**, représentée par Monsieur BALOGÉ Jérôme, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2018, ci-après désignée la **VILLE DE NIORT**,  
*D'une part,*

**ET**

**La Mission pour l'insertion et pour l'emploi**, domiciliée 28, rue Pied de Fond, ZI Saint Liguairé - 79000 NIORT, et représentée par Madame SEYS Mariannick, Présidente, dûment mandatée à cet effet, ci-après désignée « **La MIPE** »,  
*D'autre part,*

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1 – Localisation**

L'action projetée se situe à *Niort à la Salle omnisport Rue Barra.*

**Article 2 – Nature des travaux**

Les travaux de réfection des plafonds des vestiaires se détaillent de la manière suivante :

VESTIAIRE N°1 (Plafond du vestiaire et du bloc douches)

- 23,28 M2 : Nettoyage des plafonds au produit fongicide
- 23,28 M2 : Application de 2 couches de peinture MAT sur plafond  
Mise en peinture des murs au-dessus des carrelages 2 couches sati-
- 12,35 M2 : né
- 2,50 M2 : Sur les tuyauteries: Application de deux couches

VESTIAIRE N°2 (Plafond du bloc douches uniquement)

- 10,90 M2 : Nettoyage des plafonds au produit fongicide
- 10,90 M2 : Application de 2 couches de peinture MAT sur plafond  
Mise en peinture des murs au-dessus des carrelages 2 couches sati-
- 12,35 M2 : né
- 2,50 M2 : Sur les tuyauteries: Application de deux couches
- 1,00 Forfait : Installation, Protection et Nettoyage de fin de chantier

### **Article 3 – Durée**

La convention sera exécutoire à compter de sa notification.

Le chantier est prévu pour une durée maximum de **4 jours** (hors éventuelles intempéries), dès accord de la Ville de Niort pour le démarrage des travaux. Celui-ci se formalisera par l'envoi d'un ordre de service par la Ville de Niort, qui sera signé par chacune des parties.

A noter, le chantier se déroulera en concertation avec les services de la Ville de Niort. Les jours de travaux sur le chantier ne sont pas systématiquement consécutifs.

### **Article 4 - Public concerné**

Les salariés intervenant sur les chantiers d'insertion sont tous titulaires d'un CDDI à la MIPE.

Les **3 salariés de la MIPE** travaillent, de manière générale, selon le planning ci-dessous aux horaires suivants :

8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00

Sur ce chantier, **3 salariés** interviendront à raison de 8,00 heures par jour.

Les vendredis et jours de repos sont réservés à l'accompagnement social, professionnel et formatif en dehors du site de l'activité, et aux réunions de préparation et d'organisation de chantiers ou de bilan de salariés.

Les équipes sont composées de personnes salariées de la MIPE en contrat de travail à durée déterminée d'insertion (CDDI) et d'un encadrant par équipe. Monsieur Régis MAINOT assurera l'encadrement des équipes sur le chantier.

Les référents de la MIPE sont : Monsieur Thierry PICAUD, Directeur, Monsieur Régis MAINOT, Directeur Technique à la MIPE ainsi que de Madame CARPENTIER Marion et Monsieur RUDEL Frédéric en la qualité d'accompagnateurs socio professionnels.

### **Article 5 - Matériels et locaux de chantier**

Pour la bonne exécution du chantier, les matériels suivants seront mis à disposition de la MIPE par la Ville de Niort :

- Apport de petits matériels et fournitures (fournis par la Ville de Niort) ;
- Location de matériel ;
- Fourniture de matériaux ;
- Raccordement en eau et en électricité ;
- Fourniture de panneaux et barrières annonçant les travaux.

Une salle sera mise à disposition comme local d'accueil, vestiaire et salle de restauration.

## **Article 6 - Plan de financement**

Le plan de financement correspondant à ce chantier est joint en annexe. L'équilibre, pour ce chantier, est assuré par une participation prévisionnelle de **1 844,01 Euros**.

Un premier acompte correspondant à une avance de 50 % de la participation globale de la Ville de Niort sera versé sur production d'une attestation signée de la MIPE, au commencement des travaux.

Le solde de 50 % sera versé à la fin du chantier, sur présentation de l'attestation de fin de chantier signée des deux parties.

## **Article 7 – Garantie**

La MIPE se dégage de toute responsabilité concernant des vices de forme et les éventuels défauts d'exécution, les chantiers d'insertion n'ayant pas de garantie décennale.

## **Article 8 - Résiliation anticipée**

La présente convention est conclue pour la durée des travaux.

Chacune des parties pourra en demander la dénonciation à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'autre partie et moyennant un préavis de trois mois.

De plus, la Ville de Niort se réserve le droit de résilier à tout moment la présente convention en cas de non-respect de l'un des articles de la convention.

**Fait à Niort, le**

**Pour la M.I.P.E.  
Le directeur,**

**Pour la Ville de Niort,  
L'Adjoint Délégué**

**Thierry PICAUD**

**Michel PAILLEY**

## Chantier d'insertion

### *Bâtiment sportif – Salle omnisport Rue Barra*

### *Réfection des plafonds des vestiaires*

## 79 000 NIORT

Opérations	Financeurs
<p><b>Matériaux</b> : Fournis par la Ville de NIORT, en fonction de l'avancée des travaux sur présentation de devis et estimés à un coût d'environ <b>367,40 €uros T.T.C.</b></p>	<p><b>Ville de NIORT</b></p>
<p><b>Matériel</b> : Les locations ou achats de petits matériels restent à la charge de la Ville de NIORT, si l'organisation du chantier en fait apparaître la nécessité.</p> <p>Afin que chaque personne puisse s'impliquer personnellement, le donneur d'ordre devra faciliter l'accès aux lieux d'exécution.</p> <p>De même, la mise en œuvre du chantier nécessite la mise à disposition de toilettes et d'un local pouvant servir de vestiaire et d'une salle pour le déjeuner.</p>	<p><b>Ville de NIORT</b></p>
<b>Salariés de la MIPE</b>	
<p><b>Encadrants</b> :</p> <p>pris en charge par les financeurs de la MIPE</p>	<p>FSE - ETAT - Ville de NIORT – Conseil Départemental des Deux Sèvres</p>
<p><b>Accompagnateurs socioprofessionnels</b> :</p> <p>pris en charge par les financeurs de la MIPE</p>	<p>FSE - ETAT - Ville de NIORT – Conseil Départemental des Deux Sèvres</p>
<b>Coût de la main d'œuvre</b>	
<p><b>Main d'œuvre</b> :</p> <p>3 salariés en contrat aidé CDDI et 4 jours de travail prévus :</p> <p>Soit <b>1 772,01 €</b></p>	<p><b>Ville de NIORT</b></p>
<p><b>Prime de panier</b> : 3 salariés x 4 jours x 4 € = <b>48,00 €</b></p> <p><b>Déplacement</b> : 4 jours x 6 € = <b>24,00 €</b></p>	<p><b>Ville de NIORT</b></p>
<b>Soit un total 1 844,01 €</b>	

# DEVIS N°W201805001098

## NUANCES UNIKALO NIORT

SAS au Capital de 1 376 000 EURO - SIRET 43976532200037 - APE 4673B

UNIKALO CHARENTE

19, Rue des Charmes

79000 - BESSINES

Téléphone : 05 49 75 34 00 - FAX : 05 49 75 34 01

Identification TVA : FR45439765322

### Adresse de Facturation

MAIRIE DE NIORT

PLACE MARTIN BASTARD

B.P. 516

79022 NIORT CEDEX

Tél. : 05.49.78.79.80

Fax : FEUIL 05.49.78.72.4

Date : 01/08/2018

TIERS : 5N000188

N° Siret : 217901917

N° T.V.A. :

PAGE : 1

Votre contact : JOEL, B (503)

ARTICLE	UNITE	DESIGNATION	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T.
SCALP012	1,00	SALLE OMNISPORT BARRA HORS MARCHÉ SCALP AQUA 03 5L	5,00	3,95	19,75

H.T.	€	T.V.A.	€
19,75		(20%)	3,95
19,75			3,95

T.T.C.	23,70	€
		€
ACOMPTE		€
NET A PAYER	23,70	€

N° FACTURE N° CLIENT

# DEVIS N°W201805001099

## NUANCES UNIKALO NIORT

SAS au Capital de 1 376 000 EURO - SIRET 43976532200037 - APE 4673B

UNIKALO CHARENTE

19, Rue des Charmes

79000 - BESSINES

Téléphone : 05 49 75 34 00 - FAX : 05 49 75 34 01

Identification TVA : FR45439765322

### Adresse de Facturation

MAIRIE DE NIORT

PLACE MARTIN BASTARD

B.P. 516

79022 NIORT CEDEX

Tél. : 05.49.78.79.80

Fax : FEUIL 05.49.78.72.4

Date : 01/08/2018

TIERS : 5N000188

N° Siret : 217901917

N° T.V.A. :

PAGE : 1

Votre contact : JOEL, B (503)

ARTICLE	UNITE	DESIGNATION	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T.
		SALLE OMNISPORT BARRA			
		MARCHÉ PEINTURE			
10127C	3,00	AQUARYL SATIN + 3L SERIE C	9,00	9,54	85,86
22273L	3,000	NEVADA 3L BLANC	9,000	10,65	95,85
2146CW	2,00	UNILOX FER 0L75 SERIE C	2,00	11,41	22,82
2258I	2,00	AQUAPRIM ISOLANT 3L BLANC	6,00	11,59	69,54
PRE0017	10,00	ABRASIF FE. 230X280 G80 PG550 SUPER	10,00	0,170	1,70
		FINISHING MARRON 874			
PRE0016	10,00	ABRASIF FE. 230X280 G100 PG550 SUPER	10,00	0,150	1,50
		FINISHING MARRON 873			
ACTI058	1,00	ACTIPRO ENDUIT REBOUCHAGE SAC 15KG	15,00	0,610	9,15

H.T.	€	T.V.A.	€
	286,42	(20%)	57,28
	<b>286,42</b>		<b>57,28</b>

T.T.C.	343,70 €
	€
ACOMPTE	€
<b>NET A PAYER</b>	<b>343,70 €</b>

N° FACTURE | N° CLIENT



CONVENTION 2019  
ENTRE  
LA VILLE DE NIORT  
ET



LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI

**Chantier d'insertion**  
***Bâtiment sportif – Boulodrome Galuchet***  
***Réfection des façades***  
**79 000 NIORT**

**ENTRE** les soussignés :

**La Ville de Niort**, représentée par Monsieur BALOGÉ Jérôme, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2018, ci-après désignée la **VILLE DE NIORT**,  
*D'une part,*

**ET**

**La Mission pour l'insertion et pour l'emploi**, domiciliée 28, rue Pied de Fond, ZI Saint Liguair - 79000 NIORT, et représentée par Madame SEYS Mariannick, Présidente, dûment mandatée à cet effet, ci-après désignée « **La MIPE** »,  
*D'autre part,*

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1 – Localisation**

L'action projetée se situe à *Niort au Boulodrome Galuchet – avenue Salvador Allendé*

**Article 2 – Nature des travaux**

Les travaux de réfection des façades se détaillent de la manière suivante :

**MISE EN PEINTURE DES MURS EXTERIEURS DU BOULODROME (CHASSIS REPUTES REM-PLACES PAR DES CHASSIS ALU DESTINES A RESTER BRUTS)**

- 40,00 M2 : Montage démontage d'un échafaudage
- 134,30 M2 : Nettoyage haute pression sur murs
- 134,30 M2 : Application d'un anti mousse écologique, compris location d'une nacelle
- 134,30 M2 : Application de deux couches de finition color siloflex sur les façades
- 1,00 Forfait : Amenée et repli de matériel et matériaux
- 1,00 Forfait : Protections et nettoyage de fin de chantier

### **Article 3 – Durée**

La convention sera exécutoire à compter de sa notification.

Le chantier est prévu pour une durée maximum de **8 jours** (hors éventuelles intempéries), dès accord de la Ville de Niort pour le démarrage des travaux. Celui-ci se formalisera par l'envoi d'un ordre de service par la Ville de Niort, qui sera signé par chacune des parties.

A noter, le chantier se déroulera en concertation avec les services de la Ville de Niort. Les jours de travaux sur le chantier ne sont pas systématiquement consécutifs.

### **Article 4 - Public concerné**

Les salariés intervenant sur les chantiers d'insertion sont tous titulaires d'un CDDI à la MIPE.

Les **4 salariés de la MIPE** travaillent, de manière générale, selon le planning ci-dessous aux horaires suivants :

8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00

Sur ce chantier, **4 salariés** interviendront à raison de 8,00 heures par jour.

Les vendredis et jours de repos sont réservés à l'accompagnement social, professionnel et formatif en dehors du site de l'activité, et aux réunions de préparation et d'organisation de chantiers ou de bilan de salariés.

Les équipes sont composées de personnes salariées de la MIPE en contrat de travail à durée déterminée d'insertion (CDDI) et d'un encadrant par équipe. Monsieur Régis MAINOT assurera l'encadrement des équipes sur le chantier.

Les référents de la MIPE sont : Monsieur Thierry PICAUD, Directeur, Monsieur Régis MAINOT, Directeur Technique à la MIPE ainsi que de Madame CARPENTIER Marion et Monsieur RUDEL Frédéric en la qualité d'accompagnateurs socio professionnels.

### **Article 5 - Matériels et locaux de chantier**

Pour la bonne exécution du chantier, les matériels suivants seront mis à disposition de la MIPE par la Ville de Niort :

- Apport de petits matériels et fournitures (fournis par la Ville de Niort) ;
- Location de matériel ;
- Fourniture de matériaux ;
- Raccordement en eau et en électricité ;
- Fourniture de panneaux et barrières annonçant les travaux.

Une salle sera mise à disposition comme local d'accueil, vestiaire et salle de restauration.

### **Article 6 - Plan de financement**

Le plan de financement correspondant à ce chantier est joint en annexe. L'équilibre, pour ce chantier, est assuré par une participation prévisionnelle de **6 096,46 Euros**.

Un premier acompte correspondant à une avance de 50 % de la participation globale de la Ville de Niort sera versé sur production d'une attestation signée de la MIPE, au commencement des travaux.

Le solde de 50 % sera versé à la fin du chantier, sur présentation de l'attestation de fin de chantier signée des deux parties.

## **Article 7 – Garantie**

La MIPE se dégage de toute responsabilité concernant des vices de forme et les éventuels défauts d'exécution, les chantiers d'insertion n'ayant pas de garantie décennale.

## **Article 8 - Résiliation anticipée**

La présente convention est conclue pour la durée des travaux.

Chacune des parties pourra en demander la dénonciation à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'autre partie et moyennant un préavis de trois mois.

De plus, la Ville de Niort se réserve le droit de résilier à tout moment la présente convention en cas de non-respect de l'un des articles de la convention.

**Fait à Niort, le**

**Pour la M.I.P.E.  
Le directeur,**

**Pour la Ville de Niort,  
L'Adjoint Délégué**

**Thierry PICAUD**

**Michel PAILLEY**

**Chantier d'insertion**  
**Bâtiment sportif – Boulodrome Galuchet**  
**Réfection des façades**  
**79 000 NIORT**

Opérations	Financeurs
<p><b>Matériaux</b> : Fournis par la Ville de NIORT, en fonction de l'avancée des travaux sur présentation de devis et estimés à un coût d'environ <b>1 1158,06 €uros T.T.C.</b></p>	<b>Ville de NIORT</b>
<p><b>Matériel</b> : Les locations ou achats de petits matériels restent à la charge de la Ville de NIORT, si l'organisation du chantier en fait apparaître la nécessité.</p> <p>Afin que chaque personne puisse s'impliquer personnellement, le donneur d'ordre devra faciliter l'accès aux lieux d'exécution.</p> <p>De même, la mise en œuvre du chantier nécessite la mise à disposition de toilettes et d'un local pouvant servir de vestiaire et d'une salle pour le déjeuner.</p>	<b>Ville de NIORT</b>
<b>Salariés de la MIPE</b>	
<p><b>Encadrants</b> :</p> <p>pris en charge par les financeurs de la MIPE</p>	FSE - ETAT - Ville de NIORT – Conseil Départemental des Deux Sèvres
<p><b>Accompagnateurs socioprofessionnels</b> :</p> <p>pris en charge par les financeurs de la MIPE</p>	FSE - ETAT - Ville de NIORT – Conseil Départemental des Deux Sèvres
<b>Coût de la main d'œuvre</b>	
<p><b>Main d'œuvre</b> :</p> <p>4 salariés en contrat aidé CDDI et 8 jours de travail prévus :</p> <p>Soit <b>5 920,46 €</b></p>	<b>Ville de NIORT</b>
<p><b>Prime de panier</b> : 4 salariés x 8 jours x 4 € = <b>128,00 €</b></p> <p><b>Déplacement</b> : 8 jours x 6 € = <b>48,00 €</b></p>	<b>Ville de NIORT</b>
<b>Soit un total 6 096,46 €</b>	

# DEVIS N°W201805001108

## NUANCES UNIKALO NIORT

SAS au Capital de 1 376 000 EURO - SIRET 43976532200037 - APE 4673B

UNIKALO CHARENTE

19, Rue des Charmes

79000 - BESSINES

Téléphone : 05 49 75 34 00 - FAX : 05 49 75 34 01

Identification TVA : FR45439765322

### Adresse de Facturation

MAIRIE DE NIORT

PLACE MARTIN BASTARD

B.P. 516

79022 NIORT CEDEX

Date : 01/08/2018

TIERS : 5N000188

N° Siret : 217901917

N° T.V.A. :

Tél. : 05.49.78.79.80

Fax : FEUIL 05.49.78.72.4

PAGE : 1

Votre contact : JOEL, B (503)

<u>ARTICLE</u>	<u>UNITE</u>	<u>DESIGNATION</u>	<u>QUANTITE</u>	<u>P.U.</u>	<u>MONTANT H.T.</u>
		BOULODROME HORS MARCHÉ			
ZEXE008	3,00	EXELIC RP ANTI-FONGICALYPTOL 20 L	60,00	4,39	263,40
ZEXE004	5,00	ECOLO D'MOUSSE 20L	100,00	1,27	127,00

H.T.	€	T.V.A.	€
390,40		(20%)	78,08
<b>390,40</b>			<b>78,08</b>

T.T.C.	468,48	€
		€
ACOMPTE		€
<b>NET A PAYER</b>	<b>468,48</b>	€

N° FACTURE	N° CLIENT
------------	-----------

# DEVIS N°W201805001109

## NUANCES UNIKALO NIORT

SAS au Capital de 1 376 000 EURO - SIRET 43976532200037 - APE 4673B

UNIKALO CHARENTE

19, Rue des Charmes

79000 - BESSINES

Téléphone : 05 49 75 34 00 - FAX : 05 49 75 34 01

Identification TVA : FR45439765322

### Adresse de Facturation

MAIRIE DE NIORT

PLACE MARTIN BASTARD

B.P. 516

79022 NIORT CEDEX

Tél. : 05.49.78.79.80

Fax : FEUIL 05.49.78.72.4

Date : 01/08/2018

TIERS : 5N000188

N° Siret : 217901917

N° T.V.A. :

PAGE : 1

Votre contact : JOEL, B (503)

ARTICLE	UNITE	DESIGNATION	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T.
		BOULODROME MARCHÉ PEINTURE			
2146CW	2,00	UNILOX FER 0L75 SERIE C	2,00	11,41	22,82
10197	3,00	PLASCOFIX O 16L BLANC	48,00	4,48	215,04
20215AKS	5,00	PLASCOREX D3 MAT 20K SERIE A	100,00	3,01	301,00
PRE0580	10,00	ABRASIF FE. 230X280 G60 PG550 SUPER FINISHING MARRON 877	10,00	0,504	5,04
ACTI004	1,00	ACTIPRO ENDUIT REPARATION EXTERIEUR SAC 15KG	15,00	2,050	30,75

H.T.	€	T.V.A.	€
574,65		(20%)	114,93
<b>574,65</b>			<b>114,93</b>

T.T.C.	689,58 €
	€
ACOMPTE	€
<b>NET A PAYER</b>	<b>689,58 €</b>

N° FACTURE N° CLIENT